

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 19 mars 2003

Messagerie

Comptes 2002

- a) **PL 8958** **Projet de loi approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2002**
- b) **PL 8959** **Projet de loi ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 2002**
- c) **PL 8960** **Projet de loi concernant le bouclage de diverses lois d'investissement**

PL 8958**Projet de loi****approuvant le compte administratif de l'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2002**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2002 du 14 décembre 2001;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2002,
décrète ce qui suit:

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2002 est annexé à la présente loi.

² Il comprend :

- a) les opérations courantes avec le fonctionnement, l'investissement, le financement et le découvert;
- b) les opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation avec le fonctionnement, le financement et le découvert;
- c) la récapitulation consolidée du fonctionnement, de l'investissement, du financement et du découvert.

Art. 2 Fonctionnement courant

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 015 208 815,00 F et les revenus à 6 039 728 145,78 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 876 529 767,51F.

³ L'excédent de revenus courants s'élève à 24 518 330,78 F avant attribution à la réserve conjoncturelle et à 12 259 665,39 F après une attribution à la réserve conjoncturelle de 12 259 665,39 F.

Art. 3 Investissement courant

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 537 095 862,01 F et les recettes à 241 149 152,23 F.

² Les imputations internes totalisent, aux dépenses comme aux recettes, 59 060 071,45 F.

³ Les investissements nets s'élèvent à 295 946 709,78 F.

Art. 4 Financement courant

Les investissements nets de 295 946 709,78 F en regard d'un autofinancement de 218 859 241,28 F – composé des amortissements du patrimoine administratif de 236 923 864,20 F, des dotations aux provisions et réserves de 99 417 147,56 F, des dissolutions de provisions et réserves de 142 001 101,26 F, de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 12 259 665,39 F et de l'attribution à la réserve conjoncturelle de 12 259 665,39 F – génèrent une insuffisance de financement des investissements nets de 77 087 468,50 F.

Art. 5 Opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

¹ Les charges et revenu sur les opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation s'équilibrent.

² L'insuffisance de financement s'élève à 291 000 777,96 F.

Art. 6 Récapitulation consolidée du compte administratif de l'Etat de Genève

¹ Les charges s'élèvent à 7 197 450 757,75 F et les revenus à 7 209 710 423,13 F après imputation interne et subventions redistribuées.

² L'excédent des revenus consolidés s'élève à 12 259 665,39 F.

³ Les investissements nets sont de 295 946 709,78 F.

⁴ L'autofinancement courant (compte 1) est de 218 859 241,28 F et génère une insuffisance de financement courant des investissements nets de 77 087 468,50 F. L'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation (compte 2) s'élève à 291 000 777,96 F. L'insuffisance de financement globale (compte 3) s'élève à 368 090 246,46 F.

⁵ Le découvert à l'actif du bilan diminue du montant de l'excédent des revenus consolidés pour 12 259 665,39 F.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2002 est approuvée.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de vous présenter l'exposé des motifs à l'appui du Compte d'Etat pour l'exercice 2002.

Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève boucle avec un excédent de revenus de 12,3 millions de francs après attribution à la réserve conjoncturelle d'un montant équivalent.

Les charges courantes, sans imputations internes et subventions redistribuées, présentent dépassent de 25,7 millions par rapport au budget voté. Cet écart peut paraître relativement faible eu égard à un total des charges de plus de 6 milliards, cependant, un examen attentif des dépenses permet de constater des dépassements importants dans le domaine des subventions (+ 47,2 millions), de la rétrocession aux communes frontalières françaises (+ 21,9 millions), de la part au fonds d'équipement communal (+ 14,0 millions) et des dépenses générales (+ 35,7 millions). Ces excédents sont pour partie compensés par une importante économie dans le domaine des intérêts (- 32,8 millions) et des dotations à provisions (- 83,3 millions).

Les revenus courants sans imputations internes et subventions à redistribuer présentent dans leur globalité une moins-value de 13,4 millions. Dans ce domaine, comme dans celui des charges, ce montant est la résultante d'écarts positifs et négatifs. Les impôts sont dans la cible du budget (grâce à une excellente année 2001) et dépassent le budget de 7,7 millions, les recettes diverses sont supérieures au montant budgétisé (+ 40,8 millions) grâce à 36,8 millions de dissolutions de provisions supplémentaires. Dans le domaine des moins-values, on constate une baisse importante des parts à des recettes (- 33,6 millions) dont l'IFD, ainsi que de l'impôt anticipé (- 9,7 millions). Quant aux revenus des biens (-18,6 millions), ils sont marqués essentiellement par une perte de 17 millions sur les paiements de la garantie Etat (BCGe) ainsi que la non-réalisation de gains boursiers.

L'autofinancement de nos investissements atteint 74 %, soit une insuffisance de financement courant de 77,1 millions. A cela s'ajoute l'insuffisance de financement des opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation d'un montant de 291,0 millions, portant ainsi l'insuffisance de financement consolidé à 368,1 millions.

La dette de l'Etat a fortement progressé puisqu'elle atteint désormais 9,95 milliards. Entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 la dette s'est accrue de 753,4 millions.

L'analyse des causes de l'évolution de la dette a permis de dégager les points suivants :

- Fondation de valorisation :
 - Le poids des opérations liées aux créances transférées à la Fondation de Valorisation se monte à un montant de 292 millions.
 - Le décaissement des pertes de la Fondation de Valorisation comptabilisées sur 2001 se monte à un montant de 96 millions.
- Investissements :
 - Les investissements ne sont *pas couverts par le résultat du compte de fonctionnement et les charges non monétaires (amortissements et provisions nettes), ils ne sont donc pas autofinancés à hauteur de 77,1 millions.
- Décalage de l'envoi des bordereaux :
 - Le décalage de l'envoi des bordereaux pour les contribuables ICC et IFD 2001 sur la période novembre 2002 à mars 2003, a pour effet un non encaissement estimé de l'ordre d'env.150 millions (sous réserve d'une analyse plus fine).
- Les effets uniques et les effets de seuil :
 - Un certain nombre d'opérations ayant un impact sur la trésorerie ont été différées sur 2002, à savoir :

	<i>(millions)</i>
- Facture diverses 2001 payées sur 2002 :	40
- Remboursements IFD 2001 payés sur 2002 :	68
- Solde 2001 des acomptes aux communes versés sur 2002 :	89
- Avance de trésorerie à l'Hospice général sur 2002 :	10

L'ensemble des éléments chiffrés ci-dessus permet une bonne appréciation de causes de l'évolution de la dette sur l'exercice 2002, mais ne reflète pas l'exhaustivité des opérations de trésorerie (entrées et sorties). Il convient donc de ne pas simplement additionner les montants.

1. PRESENTATION DES COMPTES

1. Le compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève

Libellés	Compte 2002	Ecart C 2002 / B 2002		Budget 2002	Ecart C 2002 / C 2001		Compte 2001
EXCEDENT DES REVENUS COURANTS - <u>AVANT</u> ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	24'519'330.78	-39'080'892	NS	63'600'223	14'154'338.17	NS	10'364'992.61
ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	12'259'665.39			31'800'111			5'182'496.31
EXCEDENT DES REVENUS COURANTS - <u>APRES</u> ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	12'259'665.39			31'800'112			5'182'496.30

2. Le compte des opérations liées aux créances transférées à la fondation de valorisation

PERTES LIÉES A LA FONDATION DE VALORISATION	293'452'509.84		250'000'000	194'288'887.34
REVENUS LIÉS A LA FONDATION DE VALORISATION	293'452'509.84		250'000'000	194'288'887.34
EXCEDENT DES REVENUS SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.00		0	0.00

3. Les résultats consolidés de l'Etat de Genève

EXCEDENT DES REVENUS COURANTS - <u>APRES</u> ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	12'259'665.39		31'800'112	5'182'496
EXCEDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION	0.00		0.00	0.00
EXCEDENT DES REVENUS CONSOLIDES DE L'ETAT DE GENEVE	12'259'665.39		31'800'112	5'182'496

Le tableau ci-dessus appelle quelques commentaires généraux :

Les comptes 2002 sont présentés en trois parties :

- la première regroupe le fonctionnement courant de l'Etat de Genève,
- la seconde concerne uniquement le compte des opérations liées aux créances transférées à la fondation de valorisation,
- la troisième présente les résultats consolidés de l'Etat de Genève.

2. EVOLUTION DES CHARGES DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

L'analyse des charges – comme celle des revenus - du fonctionnement courant, se pratique sans les imputations internes et subventions redistribuées (charges des rubriques 37 et 39, revenus des rubriques 47 et 49).

Comparées aux comptes 2001, les charges courantes 2002 présentent une diminution de 41,1 millions de francs (- 0,7%). Ce recul trouve son explication dans le fait que les provisions 2002 (99,4 millions) sont très inférieures à celles pratiquées en 2001 (335,7 millions). Ainsi l'évolution des charges d'une année à l'autre – sans prendre en compte les provisions – indique une progression des charges de 195,2 millions, soit 3,3%.

Titres	Libellés	Compte 2002	Ecart C 2002 / B 2002	Budget 2002	Ecart C 2002 / C 2001	Compte 2001		
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'811'038'441,04	-2350468	-0,13%	1'813'353'910	1193'11051,42	7,06%	1'691'867'389,62
308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	42'762'867,10	-366'633	-0,86%	42'509'400	644'784,47	1,53%	415'819,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	360'998'191,70	3671'239	10,98%	325'285'795	62'285'255,47	20,85%	296'711'293,23
32	INTÉRÊTS PASSIFS	325'661'731,19	-3279'536	-0,10%	328'459'267	-59'449'789,94	-15,44%	385'111'501,13
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRECOUVRABLES	448'341'417,65	-5953548	-11,08%	504'194'966	-3057'1825,72	-0,61%	754'058'243,37
338	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	236'923'864,20	382'268	0,17%	235'31'466	-990'42,90	-0,42%	237'914'207,10
338	PROVISIONS ET RESERVES	99'417'147,56	-8332'852	-8,37%	182'700'000	-236'328'590,82	-130,39%	337'914'738,38
338	PROVISIONS POUR RISQUES SUR BCGE	0,00	-77'000'000	-100,00%	77'000'000	-50'000'000,00	-65,00%	80'000'000,00
339	CRÉANCES IRRECOUVRABLES	112'000'405,89	27'067'908	24,25%	849'12'500	-68'399'892,00	-8,05%	180'407'297,89
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	167'171'012,65	38939513	23,28%	128'335'500	31'870'200,65	24,87%	135'500'811,80
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES COLLECTIVITÉS PUBL.	35'882'440,53	-2'068'859	-5,77%	37'951'100	11'874'01,68	3,12%	34'695'038,87
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2'854'738'068,47	47245085	1,68%	2'807'452'988	111'828'022,78	4,00%	2'742'910'045,68
36(a)	Subventions accordées	2'513'623'941,57	4714'1954	0,19%	2'466'481'988	99'051'917,64	4,10%	2'414'572'023,93
36(b)	Subventions transférées à la Confédération	341'114'126,90	103127	0,03%	341'011'000	12'778'105,15	3,76%	328'338'021,75
36(b)	FONDS DE PÉREQUATION FINANCIÈRE	170'620'238,90	-159'79'781	-9,37%	186'200'000	49'973'44,15	2,90%	165'644'894,75
36(b)	PART DU CANTON À L'ÉTRANGER	170'493'888,00	15867'888	9,31%	154'811'000	7'960'781,00	5,15%	162'693'372,00
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	11'377'511,77	-3'048'636	-26,81%	14'426'050	-22'793'11,47	-1,58%	13'656'823,24
37	CHARGES COURANTES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'015'208'815,00	29'692'239	0,49%	5'989'539'576	411'639'743,44	6,88%	6'056'312'789,94
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	481'151'583,75	43748'7884	9,11%	436'637'700	434'188'242,15	104,53%	46'963'341,60
39	IMPUTATIONS INTERNES	395'378'183,76	-114'091,6	-0,03%	396'524'100	1283'137,35	0,32%	267'064'448,11
39	CHARGES COURANTES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'891'738'582,51	462'011'287	6,71%	6'428'277'376	521'398'902,86	8,11%	6'370'340'579,65

2.1. Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel de l'administration centrale pour l'exercice 2002 s'élèvent à 1'811 millions et se décomposent comme suit :

Rubrique	Libellé	(en millions)
300	Autorités, commissions et juges	24,9
301	Pers. adm. et d'exploitation	763,8
302	Pers. enseignant	630,6
303	Assurances sociales	123,4
304	Caisse de pensions et de prévoyance	160,5
305	Assurance maladie & accident	15,0
306	Prestations en nature	2,1
307	Prestations au retraités	39,7
308	Personnel temporaire	42,2
309	Autres charges de personnel	8,9
Total 30	CHARGES DE PERSONNEL	1'811,0

Pour mémoire, le budget 2002 s'élevait à 1,813 millions, de sorte que l'exercice 2002 présente un non dépensé de 2,35 millions.

Cette différence s'explique de la manière suivante :	(en millions)
• Postes vacants durant l'exercice :	1,50
• Economies liées aux occupations temporaires	- 0,35
• Non dépensé relatif au traitement du personnel de la nouvelle structure des Centres d'action sociale et de santé (*)	- 2,70
• Non-dépenses relatives aux frais de formation du personnel	- 1,00
• Dépassement relatif aux retraités	3,20
soit	- 2,35

(*) La totalité des engagements liés à cette nouvelle structure n'est pas encore terminée et certains n'ont pris effet qu'à partir du 2^{ème} semestre 2002.

Cet exercice a été marqué par la reprise des **mécanismes salariaux légaux** tels que prévu dans la Loi B 5.15 sur le traitement du personnel de l'Etat. Par conséquent, les comptes 2002 tiennent compte des éléments salariaux suivants :

- retour à l'indexation semestrielle des salaires (vie chère):
 - au 1^{er} janvier 2002 : + 1,55%
 - au 1^{er} juillet 2002 : + 0,89%
- pleine progression de la prime de fidélité;
- allocation unique de vie chère 2002 de 0,08 % versée en janvier 2003 pour les bas et moyens salaires.

De plus, suite à une décision du Conseil d'Etat du 5 juin 2002 visant à réduire le retard de l'indexation résultant des mesures de blocage salarial, une **indexation complémentaire** (rattrapage salarial) a été allouée sous la forme d'une prime unique de 0,7% sur le traitement de base annuel du personnel actif. Ce rattrapage salarial a été versé en décembre 2002 et intégré à l'échelle des traitements 2003. Le paiement de la prime du rattrapage d'indexation de 0,7% a coûté 8,8 millions à l'administration centrale.

En outre, depuis le 1^{er} juillet 2002, **les normes d'engagement** de l'Etat ont été modifiées pour permettre l'engagement dans la classe de fonction diminuée d'une classe (précédemment moins deux classes). Cette nouvelle politique en matière d'engagement de personnel a constitué une charge de 4 millions pour l'administration centrale.

Il est à relever que le coût relatif à ces deux décisions a été compensé par une dissolution de provision constituée à cet effet.

Par rapport aux comptes 2001, les charges de personnel ont augmenté de 119,4 millions, soit de 7,06% en 2002.

Comptes 2001	Comptes 2002	
1'692,0	1'811,0	Total rubriques 30 - charges de personnel (<i>croissance de 6,59</i>)
- 41,5	- 42,1	Occupations temporaires
1'650,5	1'768,9	

Cette augmentation atteint 118,99 millions sans l'impact des charges relatives aux occupations temporaires pour chômeurs en fin de droit.

En termes d'**effectifs**, la gestion départementale a conduit à une meilleure utilisation des postes vacants. Les postes non occupés au 31 décembre 2002 sont au nombre de 152,67 contre 303,90 en 2001, soit une diminution de 50%. Les montants non dépensés (comptes-budget) en matière de charges de personnel se sont dès lors très fortement réduits, ils étaient encore de 50 millions en 2001 et ils ne sont plus que de 2,35 millions en 2002.

La volonté d'engager les postes prévus au budget, (12'923,81 postes consommés au 31.12.2002 contre 12'465,57 en 2001), explique pour environ 55 millions l'augmentation des charges de personnel.

En outre, malgré cet accroissement de la consommation de l'effectif, l'administration centrale a employé du personnel auxiliaire (rubrique 301.03) pour l'équivalent temps plein de 391.20 postes engendrant un coût de F 28,5 millions (respectivement F 28,35 en 2001).

L'expérience du **fonds de mobilité** a été reconduite en 2002 pour la dernière fois.

Les objectifs de cet outil créé par le Conseil d'Etat étaient les suivants :

- permettre aux services de remplacer leur personnel absent pendant de longues périodes ou de faire face à une importante augmentation de la masse de travail.
- doter de ressources nécessaires les projets prioritaires définis par le Conseil d'Etat.
- accorder un appui ponctuel lors d'opérations de restructurations.

Le bilan pour la dernière année d'existence de ce fonds est le suivant : 240 demandes par le fonds de mobilité ont été présentées pendant l'exercice 2002. Toutes ont été approuvées par le Conseil d'Etat. Le coût total de ces prises en charge est estimé à 13,7 millions de francs, montant financé par une réduction linéaire de 1% sur la masse salariale des départements.

Cette expérience a permis d'engager l'équivalent de 179,5 postes à plein-temps sur l'année et de doter ainsi de moyens supplémentaires les services confrontés à des difficultés.

Toutefois, l'utilisation du fonds de mobilité ne va pas sans poser des problèmes de gestion des effectifs lorsqu'on le pratique dans la durée. Le danger existe que des engagements de postes prévus de façon temporaire finissent par devenir durables et viennent augmenter les effectifs sans que le phénomène ne puisse être pleinement maîtrisé. De plus, l'expérience vécue en 2002 amène à constater que la quasi-totalité du fonds de mobilité a été engagée durant la première moitié de l'année ce qui ne répond plus à l'exigence de mobilité qui avait amené à la création de ce fonds.

Le Conseil d'Etat a donc décidé de mettre un terme à cette expérience tout en réaffirmant sa volonté de pratiquer, en matière de gestion du personnel, les principes de mobilité et de décloisonnement à l'origine de la création du fonds.

2.2. Dépenses générales (nature 31)

Avec 361 millions de francs, les dépenses générales, sont en très nette progression par rapport à 2001. En effet, l'écart 2002/2001 s'élève à 62,3 millions soit 20,9 %. Quant à l'écart compte/budget, il présente un dépassement de 35,7 millions. Ces charges contiennent, il convient de le rappeler, les assurances, les mandats à des tiers, les locations auprès de tiers, les frais d'affranchissements, les fluides, les frais d'emprunts, les marchandises et les fournitures de bureau. L'examen de l'évolution de cette nature, permet les constats suivants :

- un dépassement de crédit consenti à l'informatique à l'Etat de Genève de l'ordre de 9 millions, en raison de montants qui n'avaient pas été pris en compte lors du vote du budget 2002 ;
- un dépassement de crédit de 0,6 millions occasionné par la votation LIPP-V 24 octobre 2002 ;
- un dépassement de crédit de 1,7 millions en faveur de l'Office de la jeunesse (transport d'enfants, équipement de nouvelles institutions et repas inhérents, frais de logopédistes),
- la comptabilisation au brut des frais et des revenus des OPF selon recommandation ICF (+ 13,9 millions compensés par une recette équivalente),
- les nouvelles locations comptabilisées au DAEL (+ 3 millions),
- des dépenses supplémentaires au DIAE pour un montant de 5,1 millions compensés, par des recettes correspondantes (secteurs auto-financés, dont Cheneviers ;
- des charges supplémentaires au DASS, concernant la DG-CASS (+ 3,2 millions) compensées par une baisse équivalente à la rubrique 36 ; il s'agit de charges qui passent des subventions aux charges ordinaires de l'Etat et qui auraient dues être inscrites comme telles au budget 2002 déjà.

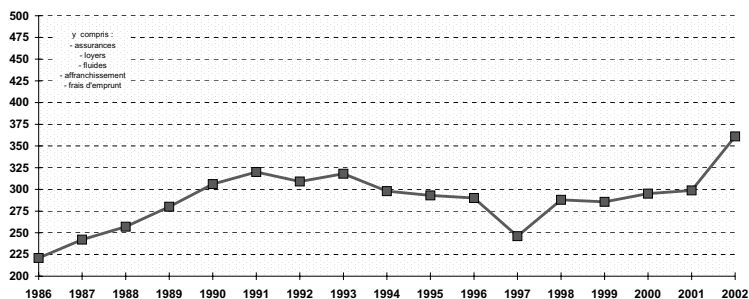
Comme on peut le constater, les reports de crédits ont permis, durant une certaine période (introduction en 1994), de produire des économies. Toutefois, ces effets

atteignent leurs limites lorsque, aux dépenses générales plafonnées s'ajoutent des charges supplémentaires durables (énumérées ci-après).

Ainsi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, à la fin de la première période quadriennale (1997), l'économie globale représentait 18,7 millions. Fin 2001, l'économie enregistrée n'était plus que de 2,3 millions. Cela est dû à la pression des charges dans les domaines suivants : les locations, les frais d'immeubles, les frais d'emprunt, l'affranchissement, les marchandises, l'informatique ainsi que les mandats à des tiers. Enfin l'augmentation des effectifs et des investissements a un lien direct avec l'accroissement des dépenses générales.

□ Reports de crédits fin 1994 :	18,5 millions	
□ Reports de crédits fin 1995 :	33,5 millions	
□ Reports de crédits fin 1996 :	23,7 millions	
□ Economie globale fin 1997 :		18,2 millions
□ Reports de crédits fin 1998 :	12,7 millions	
□ Reports de crédits fin 1999 :	11,0 millions	
□ Reports de crédits fin 2000 :	8,8 millions	
□ Economie globale fin 2001 :		2,3 millions

EVOLUTION DES DEPENSES GENERALES DE 1986 A 2002



Le Conseil d'Etat devra donc veiller à la maîtrise des dépenses générales, en s'appuyant, notamment, sur la mise en place de la Centrale unique d'achat.

2.3. Intérêts passifs (nature 32)

Les intérêts passifs (voir également le chapitre concernant la dette) se sont élevés à 325,7 millions en 2002. Ils reculent de 32,8 millions par rapport au budget et de 59,4 millions par rapport aux comptes 2001, grâce à une gestion adéquate et à des taux d'intérêts extrêmement bas.

En termes de ratios, les intérêts de la dette représentent 5,4 % du total des dépenses courantes (hors subventions redistribuées et imputations internes) contre 6,4% en 2001. Par rapport aux impôts, le ratio atteint 7,3% (2001 : 8,5%), alors qu'il était de 13,8% en 1995, l'année où leur poids a été historiquement le plus important.

2.4 Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables (nature 33)

2.4.1. Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (nature 331)

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (charges non monétaires), conséquence des investissements effectués les années précédentes s'élèvent à 236,9 millions, soit à un montant quasiment équivalent à celui de 2001.

Les taux utilisés en matière d'amortissements sont appliqués de la manière suivante:

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
- Génie civil	2.0	50
- Bâtiments administratifs	2.0	50
- Infrastructures spécifiques	3,33	30
- Installations fixes	5.0	20
- Installations fixes	10.0	10
- Camions, remorques et véhicules spéciaux	10.0	10
- Mobilier et « gros progiciels »	12.5	8
- Machines et matériel	20.0	5
- Véhicules	20.0	5
- Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25.0	4
- Etudes non suivies de réalisation	100.0	1

Selon la méthode adoptée, les investissements effectués en 2002 commenceront à être amortis en 2004 (N-2). Par « investissements effectués dans l'année » on entend les montants effectivement décaissés, que l'ouvrage soit terminé ou non.

2.4.2. Les dotations et constitutions de provisions et réserves (voir également le point dissolutions de provisions) (nature 338)

Les dotations à provisions et réserves se montent à 111,7 millions (y compris la réserve conjoncturelle de 12,3 millions) dans les comptes 2002 contre 340,9 millions lors de l'exercice précédent.

X

Les provisions suivantes ont été dotées :

Provision pour risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	65.4 mios
Provision pour les heures supplémentaires de la police et de la prison	12.7 mios
Provision pour la CEVA	8.8 mios
Provision de l'OCPA	5.1 mios
Provision SCARPA, Tuteur général, Clinique dentaire	2.3 mios
Provision pour risque sur la TVA	2.0 mios
Provision LAPMI	1.8 mios
Provision pour débiteurs douteux de l'OCE	0.5 mios
Provision de l'Office cantonal du logement (débiteurs douteux)	0.2 mios
Provision du service de l'agriculture	0.2 mios
Provision du Pouvoir Judiciaire	0.1 mios
Provision nappe souterraine de Vessy	0.1 mios
Autres provisions	0.2 mios
<i>Réserve conjoncturelle</i>	<i>12.3 mios</i>
Provisions (nature 338) y.c. réserve conjoncturelle	111.7

Les dotations à provisions sans la réserve conjoncturelle se montent à 99,4 millions et sont inférieures au budget de 83,3 millions (- 46%). Cet important écart est principalement dû au renoncement à la dotation prévue pour la provision sur « risque sur avances à la fondation de valorisation » pour un montant de 77 millions. Selon l'Inspection cantonale des finances, ce risque était déjà couvert par la provision existante et rendait obsolète toute nouvelle dotation.

De plus, la dotation à la provision pour débiteurs douteux de l'AFC est inférieure de 25,6 millions au montant budgété.

Le changement de système d'imposition des personnes physiques (passage du système *praenumerando* au système *postnumerando*) rend caduque la méthode de calcul des provisions utilisée les années précédentes.

La constitution des provisions actuelles ne permet pas de déterminer de façon précise l'adéquation entre les montants provisionnés et les besoins réels en matière de provisions AFC. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a jugé nécessaire de reconstituer la provision AFC à la hauteur des montants qui ont été dissous en 2002 pour couvrir les besoins. Un groupe de travail a été mis en place dès janvier 2003 dont la mission est d'établir dans les meilleurs délais des règles de provisionnement qui correspondent au nouveau système fiscal.

Le Conseil d'Etat relève qu'il y a un risque de report de charges sur les comptes 2003 en matière de provisions. En effet, le budget 2003 ne prévoit pas de provisions complémentaires. De ce fait, des besoins de provisionnement complémentaires pourraient se faire jour (impôt à la source et IFD notamment).

Néanmoins, le gouvernement estime indispensable que la pratique, en matière de provisions, s'inscrive dans une politique qui permette une véritable lisibilité des

comptes et s'inscrive dans des règles qui respectent les principes de prudence indispensables à une bonne gestion des deniers publics.

Pour ce qui touche encore les provisions, l'OCPA a fait une dotation de 5 millions non prévue au budget et le DIAE en a fait de même en constituant une provision pour la CEVA grâce aux revenus provenant de la RPLP (taxe poids lourds) pour un montant de 9 millions.

Après dotations et dissolution de provisions, et en prenant en compte les amortissements et l'excédent de revenus du compte de fonctionnement l'Etat de Genève accuse une insuffisance de financement courant des investissements nets de 77 millions.

PRINCIPALES PROVISIONS ET RESERVES AU BILAN 2002

Provision AFC	450.3
Provision pour risque sur avance à la fondation de valorisation	223.0
Réserve postnumerando	50.0
Provision Hospice général - créance Confédération (asile)	39.0
Provision OCPA	33.2
Provision assurance maladie	26.3
Provision SCARPA	21.5
Réserve RPLP	17.2
Provision Cité nouvelle II	17.0
Provision heures supplémentaires police et prison	16.9
Provision hospitalisation hors-canton	12.1
Autres	20.4
Réserve conjoncturelle	28.1
	955.0
Provision BCG et fondation de valorisation	2'195.0
	3'150.0

2.4.3. Les créances irrécouvrables (nature 339)

Les créances irrécouvrables sont pour l'essentiel les créances ayant fait l'objet d'actes de défauts de biens. A noter que ce poste enregistre également les pertes sur actions. Les irrécouvrables atteignent, en 2002, 112 millions, soit 27,1 millions de plus que la somme budgétisée. Cependant, eu égard aux comptes 2001 (180,4 millions), on enregistre une baisse importante. Il faut en effet se rappeler que

l'exercice 2001 prenait en compte les pertes sur actions de Swissair, de la BCGe et de SWA.

L'excédent de charges de 27,1 millions par rapport au budget provient de la dépréciation des actions BCGe (16,7 millions), et de celles du téléphérique du Salève (1,9 millions). Les irrécouvrables de la BCGe représentent 13 millions couverts par une dissolution de provisions de même montant.

Quant aux irrécouvrables de l'administration fiscale cantonale, ils atteignent 68,7 millions alors que 76,6 millions avaient été budgétisés.

2.5. Les parts et contributions (nature 34)

Les parts et contributions émarginent aux comptes 2002 pour 167,2 millions, contre 128,3 millions au budget et 135,5 millions aux comptes 2001. La compensation financière en faveur des communes frontalières françaises constitue l'essentiel de ce poste, avec 116,9 millions (contre 95,0 au budget). Cet écart budgétaire est le corollaire des entrées conséquentes en matière d'impôt à la source. En effet, sur l'impôt perçu, 3,5 % de la masse salariale sont rétrocédés. Depuis la mise en place de la rétrocession aux communes frontalières françaises, c'est plus de 1,6 milliard qui a été versé à ces dernières.

Quant à la part au fonds d'équipement communal, elle se monte en 2002 à 32,0 millions contre 18,0 millions votés et 15,0 millions en 2001. Cette forte augmentation est la conséquence de la loi votée fin 2002.

2.6. Les dédommagements à des collectivités publiques (nature 35)

Les dédommagements à des collectivités publiques, avec 35,8 millions, représentent les prestations effectuées par d'autres collectivités pour le compte de l'Etat de Genève ; elles sont en léger retrait par rapport au budget (- 2,1 millions). Ce recul s'explique par 0,7 million à l'Office cantonal de placement et un montant de 2,5 millions inscrit primitivement pour le remboursement de charges liées à la CEVA. En revanche, l'application de l'accord intercantonal relatif aux écolages des élèves genevois effectuant leurs études dans d'autres cantons, provoque un excédent de charges de 0,7 million.

2.7. Les subventions accordées (nature 36)

La liste exhaustive des subventions accordées (par département et par service) figure dans le Compte d'Etat (voir tableaux). Elle a pour but de faciliter la comparaison entre le compte et le budget, ainsi que leur évolution dans le temps.

Les subventions accordées durant l'exercice 2002 s'élèvent à 2'854,7 millions ce qui représente en dépassement budgétaire de 47,2 millions. Comparés aux comptes 2001, les montants versés ont augmenté de 111,8 millions soit une croissance de

4,1%, Rappelons que l'augmentation entre les comptes 2000 et 2001 était déjà de 231,5 millions, augmentation imputable en partie à l'assurance maladie. Ces dépenses représentent 47,5 % des charges totales de l'Etat de Genève (hors imputations internes et subventions redistribuées) contre 45,3 % en 2001. Elles représentent également 64,2 % de l'impôt.

Les principaux dépassements budgétaires sont le fait des domaines de l'action sociale et de la santé soit, + 77,8 millions. Relevons également que 67,2 % des subventions versées le sont dans ces deux domaines. Les hôpitaux universitaires de Genève accusent notamment un dépassement de 40,0 millions dont une partie provient de la prise en charge de la part privée et semi-privée exigée par l'application de la LAMAL et pour laquelle une provision a été constituée pour 2002 en tout cas. Le service de l'assurance maladie voit également ses subventions augmentées d'une manière substantielle pour cette même raison. La subvention versée à l'Hospice général dépasse les prévisions de 19,7 millions (dont 3,6 correspondent à la couverture du déficit 2001). Les parts du canton à l'AVS et à l'AI excèdent de 15,7 millions le montant budgétisé. Les subventions versées au titre des prestations complémentaires cantonales et fédérales (PCC et PCF) ont également largement dépassé le budget de 15,6 millions (augmentation des bénéficiaires de prestations, rattrapage dans le traitement des dossiers).

Quelques subventions versées sont inférieures au montant prévu et notamment:

	<i>(en millions)</i>
□ Le fonds de péréquation cantonal	- 15,6
□ Les allocations d'études	- 8,9
□ L'office cantonal du logement	- 7,2

Il faut relever par ailleurs que les subventions versées à un certain nombre d'institutions augmentent en fonction des mécanismes salariaux qui sont identiques à ceux pratiqués pour l'administration centrale de l'Etat.

Dans le domaine du chômage, l'Etat a accordé pour l'année 2002 une aide de 75,9 millions, soit une légère augmentation de 0,6 million par rapport à 2001 ; Les montants se répartissent ainsi :

- 39,7 millions pour les occupations temporaires
- 15,3 millions de subventions à l'office cantonal pour l'emploi
- 20,9 millions alloués par l'hospice général aux chômeurs en fin de droit.

2.8. Les subventions redistribuées (nature 37)

Cette année, les subventions redistribuées – subventions pour lesquelles l'Etat ne joue que le rôle d'intermédiaire - sont présentées comme les imputations internes dans un volet séparé. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus). Par contre, le changement de méthode comptable préconisé par l'ICF (institutions subventionnées par le DIP particulièrement) fait passer le montant ces subventions de 43,7 millions à 481,2 millions.

2.9. Les attributions aux financements spéciaux (nature 38)

Les attributions aux financements spéciaux - 11,4 millions - sont inférieures de 3,0 millions au budget. Cette nature de charges est utilisée lorsque, dans un financement spécial – dont les charges doivent être équivalentes aux revenus – les revenus sont supérieurs. Un montant représentant la différence à combler est alors attribué sur le compte de bilan correspondant.

2.10. Les imputations internes (nature 39)

Quant aux imputations internes (également sans influence sur le résultat), qui atteignent, en 2002, 395,4 millions (montant identique en revenus), elles sont principalement constituées par la ventilation à travers les services des charges de bâtiments. Ces dernières sont établies par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service. Les imputations internes comprennent également les facturations entre services et permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions.

3. EVOLUTION DES REVENUS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT COURANT

Par rapport aux comptes de l'année précédente et en chiffres absolus, les revenus (sans les imputations internes et les subventions à redistribuer) accusent un recul de 26,9 millions (- 0,44 %). Les revenus de l'Etat de Genève totalisent aux comptes 2002 un montant de 6'039,7 millions.

L'examen des écarts fait apparaître une diminution provenant essentiellement des impôts qui présentent une baisse de 82,5 millions par rapport à 2001, des dissolutions de provisions inférieures de 35,8 millions et des subventions acquises de la Confédération en recul de 15,3 millions. En compensation, les parts à des recettes sans affectation (IFD notamment) augmentent de 98,0 millions.

N°	Libellés	Compte 2002	Ecart C 2002 / B 2002	Budget 2002	Ecart C 2002 / C 2001	Compte 2001
40	IMPÔTS	4'450'181'504.90	7742'805	4'442'438'700	-8251'3430.56	4'532'694'935.80
	IMÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	3'006'939'815.18	-177'391'85	3'024'679'000	72'664'209.78	2'934'275'605.42
	IMÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL	903'203'295.05	9'666'956	893'537'700	-122'137'892.11	1'025'341'187.16
	AUTRES IMPÔTS	540'038'394.67	169'4295	524'222'000	-339'397'448.65	573'078'143.22
41	PATENTES ET CONCESSIONS	4'957'990.30	-12'786	4'970'750	-135'823.74	5'093'814.05
42	REVENUS DES BIENS	180'052'045.02	-18'570'751	198'622'802	-4'520'907.68	184'572'952.61
43	RECETTES DIVERSES	511'153'599.41	40'758'148	470'395'450	-2'175'298.38	532'906'897.80
	DISSOLUTIONS DE PROVISIONS ET RESERVES	142'001'01.26	38'804'211	103'196'890	-38'800'423.74	177'801'527.00
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION	596'947'418.58	-39'000'931	635'953'350	98'000'226.46	498'942'192.13
45	DÉCOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.	80'281'585.89	-84'214	81'175'900	1774'383.94	78'507'202.05
46	SUBVENTIONS ACQUISES	210'711'249.69	-303'365	213'745'107	-152'87'854.16	226'008'903.85
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX	5'442'751.99	-399'088	5'837'840	-2'006'132.27	7'948'884.26
	REVENUS COURANTS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	6'039'728'145.78	-13'411'653	6'053'139'799	-26'949'636.77	6'066'677'782.55
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	481'151'583.75	437'487'884	436'637'000	434'188'242.12	469'653'341.61
49	IMPUTATIONS INTERNES	395'378'183.76	-1'146'914	396'524'100	128'313'735.88	267'064'448.11
	REVENUS COURANTS AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS À REDISTRIBUER	6'916'257'913.29	422'930'314	6'493'327'599	539'552'341.03	6'380'705'572.26

3.1. Les recettes fiscales (nature 40)

Budgétisées à 4'442,4 millions, les recettes fiscales présentent un résultat de 4'450,2 millions; elles dépassent les attentes budgétaires de 7,7 millions, soit un écart de 0,2%. En regard du compte 2001, elles reculent de 82,5 millions, soit une baisse de 1,8%.

Cette baisse des recettes fiscales est due principalement à l'impôt des personnes morales (PM) et plus particulièrement à l'impôt sur le bénéfice, qui enregistre un recul de 163 millions, premier reflet de l'affaiblissement conjoncturel que nous vivons.

3.1.1. Impôt sur les personnes physiques (PP)

L'harmonisation fédérale des impôts directs exige désormais que l'on passe du système prenumerando au système postnumerando. Ainsi, la production entrant dans le compte des personnes physiques présente un changement fondamental qui avait déjà été appliqué aux personnes morales précédemment.

Dès lors, l'entrée en vigueur de la LIPP, dès janvier 2001, implique que la production

complète d'une année fiscale n'est connue que dans le courant de l'année qui suit. De ce fait, comme cela s'est fait déjà pour les comptes 2001, le compte d'Etat comprend une part de production estimée. En complément, le même compte doit inclure le différentiel entre la production réelle de l'année d'avant et l'estimation de la production de cette année-là.

Pour les comptes 2002, les recettes fiscales des personnes physiques comprennent trois éléments : la production réelle effectuée durant l'année, l'estimation de la production qu'il reste à effectuer pour l'année de référence et, pour terminer le différentiel entre la production définitive de l'année précédente et l'estimation qui avait été portée dans les comptes. Ce différentiel est positif lorsque la production définitive est supérieure à l'estimation, et négatif dans le cas contraire.

Le résultat des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'élève à 3'006,9 millions (taxe personnelle et différentiel 2001 compris), soit une hausse de 72,7 millions (2,5%) par rapport au compte 2001. Ce montant est inférieur aux attentes budgétaires de 17,7 millions (- 0,6%)

La modification de LIPP en faveur des familles – votée le 24 octobre 2002 – n'avait pas pu être prise en compte dans l'élaboration du budget 2002. Son impact, évalué à 50 millions par an, est donc absorbé intégralement dans les comptes 2002 (pour 2002 et 2001 rétroactivement). Si la loi n'avait pas été modifiée, les recettes des personnes physiques des comptes 2002 dépasseraient le budget d'environ 82,3 millions (2,7%).

L'impôt sur les personnes physiques est essentiellement composé de l'impôt courant sur le revenu (2'590,5 millions) et de l'impôt courant sur la fortune (323,6 millions). Les rectifications de taxations et les amendes et majorations contribuent à hauteur respectivement de 20 et 26,3 millions.

Le différentiel 2001 des personnes physiques – différentiel positif – atteint, dans les comptes 2002 pour l'impôt sur le revenu et la fortune, 46,6 millions.

3.1.1.1. Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu des personnes physiques présente un résultat de 2'590.5 millions, soit une hausse de 116.4 millions (4.7%) entre 2001 et 2002. Par rapport au budget, le résultat 2002 enregistre un écart de -69.7 millions (-2.6%).

L'estimation de la production, correspondant à l'impôt sur le revenu 2002 des personnes physiques imposées au barème ordinaire est de 2'052.1 millions en progression de 70.8 millions (3.6%) par rapport au compte 2001 et 57.3 millions (-2.7%) en dessous du budget. Les hypothèses d'évolution de revenu ont été revues afin de tenir compte de la conjoncture, c'est pourquoi le budget n'est pas atteint.

L'impôt à la source (IS) s'élève à 509 millions. Il se fixe 11 millions (-2.1%) en dessous du budget, alors que la croissance est de 44.8 millions (9.7%) au regard du compte 2001. Il est important de souligner que la comptabilisation de l'IS est passée, dès 2002, du principe de caisse au principe d'échéance. Ce changement de comptabilisation n'est pas neutre, il implique l'enregistrement d'un stock de débiteurs IS au 31 décembre 2002 de 29.2 millions.

Cet enregistrement occasionne un effet de seuil qui n'affecte que le compte 2002.

L'impôt sur prestation en capital (IBO) génère 23.8 millions en 2002, soit 1.8 millions (8.0%) de plus qu'en 2001, et n'atteint pas les attentes budgétaires de 1.2 millions (-4.7%).

3.1.1.2. Impôt sur la fortune

La production estimée, correspondant à l'impôt sur la fortune 2002 des personnes physiques, atteint 323.6 millions, soit 25.1 millions (-7.2%) en dessous du budget et 13.9 millions (-4.1%) de moins au regard du compte 2001. Cette baisse s'explique essentiellement par les hypothèses d'évolution de la fortune entre 2001 et 2002, revues à la baisse.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002	C02-B02		C02-C01	
								Mios	%	Mios	%
Impôt courant sur le revenu	2'063.3	2'142.2	2'244.6	2'221.2	2'474.0	2'660.2	2'590.5	-69.7	-2.6%	116.4	4.7%
Impôt au barème ordinaire	1'696.6	1'767.0	1'818.0	1'779.6	1'981.3	2'109.4	2'052.1	-57.3	-2.7%	70.8	3.6%
Impôt à la source	346.7	351.6	400.1	412.3	464.2	520.0	509.0	-11.0	-2.1%	44.8	9.7%
Impôt sur prestation en capital	14.5	18.0	20.8	23.4	22.1	25.0	23.8	-1.2	-4.7%	1.8	8.0%
Taxe personnelle	5.5	5.6	5.7	5.9	6.5	5.8	5.5	-0.3	-4.3%	-0.9	-14.3%
Impôt courant sur la fortune	238.5	256.4	274.5	299.6	337.5	348.7	323.6	-25.1	-7.2%	-13.9	-4.1%
Différentiel impôt 2001	///	///	///	///	///	///	46.6	///	///	///	///
Rectifications de taxations	-5.0	35.6	34.0	60.4	97.6	5.0	20.0	15.0	300%	-77.6	-79.5%
Amendes et majorations	13.3	25.3	0.7	78.3	25.2	10.8	26.3	15.5	143%	1.1	4.4%
Sous-total impôt PP	2'310.1	2'459.5	2'553.8	2'659.5	2'934.3	3'024.7	3'006.9	-17.7	-0.6%	72.7	2.5%
avant écriture de régularisation	///	///	///	107.3	///	///	///	///	///	///	///
TOTAL IMPÔT PP	2'310.1	2'459.5	2'553.8	2'766.8	2'934.3	3'024.7	3'006.9	-17.7	-0.6%	72.7	2.5%

3.1.1.3 Différentiel 2001

Le différentiel 2001 est le résultat de la différence entre l'estimation de la production 2001 de l'impôt sur le revenu et fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire et la production réelle connue, en principe, une année plus tard.

Le passage au système postnumerando et la modification de la LIPP en octobre 2002 ont occasionné un décalage des notifications de bordereaux 2001. De ce fait, au moment du bouclage des comptes 2002, le 96 % des contribuables salariés et des non actifs ont été taxés pour l'année fiscale 2001, ainsi que le 70 % des contribuables indépendants, le nombre total de contribuables s'élevant à 240'000 environ. Par conséquent, une partie de la production réelle doit être estimée.

L'estimation de la production 2001, enregistrée dans le compte 2001 se montait à 2'318.8 millions et la production réelle 2001 (part estimée comprise), au moment de la clôture du compte 2002, s'élève quant à elle à 2'365.4 millions. La part de la production réelle 2001 connue représente 75% du total, soit 1'762 millions de bordereaux notifiés et 603 millions de part estimée. Le différentiel 2001 se monte par conséquent à 46.6 millions, soit 2% au dessus de l'estimation.

Le compte 2002 se décompose de la manière suivante (en millions de francs) :

Estimation de la production 2002			2'375,7
Différentiel 2001	Production 2001	2'365.4	
	- Estimation 2001	2'318.8	46,6
Impôt à la source			509,0
IPC, TP, rectifications, amendes			75,6
<hr/>			
Compte 2002 PP			3'006,9

Méthode d'estimation (PP IBO)

Personnes physiques imposées au barème ordinaire

Compte tenu du passage au système postnumerando, l'estimation de l'impôt, pour une année fiscale donnée (par exemple 2002) dépend des revenus de cette même année, et non plus de ceux de l'année précédente.

Pour l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune de l'exercice fiscal 2002, les dernières informations disponibles concernent les revenus acquis dans le courant de l'année 2001 et l'état de la fortune au 31 décembre 2001. Toutefois, en raison du passage à la nouvelle loi fiscale, les éléments d'impôts pour l'année fiscale 2001 ne sont pas connus dans leur totalité au moment de la clôture du compte 2002

De plus, l'évaluation des revenus et de la fortune 2002, non encore connus à ce stade, implique la formulation d'hypothèses sur l'évolution du revenu et de la fortune entre 2001 et 2002. Ces hypothèses ont été formulées, sur la base des publications statistiques de plusieurs institutions (dont l'OFS, l'OCSTAT et la BNS).

Les taux de croissance retenus sont différenciés selon le type d'impôt (sur le revenu ou la fortune), les différentes sources de revenus et de fortune, la catégorie de contribuables (salariés, rentiers, indépendants ou autres) et la classe de revenu et de fortune.

3.1.2. Impôt sur les personnes morales

Le compte d'Etat 2002 des personnes morales enregistre un résultat de 903,2 millions, soit un écart de 9,7 millions (1,1%) par rapport au budget et une baisse de 122,1 millions (- 11,9%) au regard du compte 2001.

Là encore, il est utile de rappeler que le système postnumerando veut que l'année fiscale d'une société corresponde à son année commerciale. Ce système implique que l'impôt d'une année fiscale ne peut être calculé et taxé que dans l'année civile suivante, voire dans la 2ème année qui suit. Ce changement de régime a obligé l'administration fiscale à procéder, dès 1996, à une estimation de l'impôt à comptabiliser dans le compte de la même année budgétaire, ceci afin de respecter le principe de l'échéance de la matière.

Ceci étant rappelé, le compte 2002 enregistre la différence entre l'impôt 2000 estimé, et comptabilisé dans le compte de 2000, et les taxations réelles de l'exercice fiscal 2000 qui se sont achevées à la fin de l'exercice civil 2002.

Dans le compte d'Etat 2002, le produit de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à 903,2 millions dont 719,2 millions proviennent de l'impôt sur le bénéfice et 184 millions de l'impôt sur le capital. Il comprend les éléments suivants :

- l'estimation de l'impôt 2002 s'élevant à 806,4 millions et comprenant l'impôt sur le centime de la "Halle 6" à hauteur de 4,3 millions;
- la différence, entre l'impôt estimé 2000 et les taxations produites pour la période fiscale 2000, correspondant à un différentiel de 155,9 millions (dont 0,8 millions "Halle 6");
- les rectifications de taxations des années antérieures à l'année fiscale 2000, qui présentent un solde négatif de 39,7 millions;
- les amendes fiscales et les majorations (pénalités) sur acomptes provisionnels non versés dans les délais impartis, qui se soldent avec un montant négatif de 4,2 millions;
- un différentiel particulier d'un montant négatif de 15,2 millions.

Parmi l'ensemble des personnes morales, l'administration fiscale a émis 191 bordereaux d'impôt de liquidation de sociétés immobilières (S.I.) pour un total d'impôt cantonal de 10.9 millions pour l'année fiscale 2000.

3.1.2.1. Impôt sur le bénéfice

Le produit de l'impôt courant sur le bénéfice s'élève à 754,2 millions, en baisse de 29 millions par rapport au compte d'Etat.

XX

L'estimation 2002 s'élève à 637,4 millions et le différentiel 2000 à 137,9 millions. Les amendes fiscales et les majorations sur acomptes présentent un solde négatif de 4,2 millions. Un différentiel particulier dû à des sociétés en chevauchement entre deux exercices est à prendre en compte à hauteur de - 17 millions.

Quant à l'impôt sur le bénéfice engendré par les rectifications de taxations des années antérieures à 2000, il s'élève à - 35,1 millions

Au final, l'impôt sur le bénéfice s'élève à 719,2 millions, soit 37,6 millions (- 5%) de moins que le montant budgétisé et 162,7 millions (- 18,4%) en dessous du compte 2001.

3.1.2.2. Impôt sur le capital

Le produit de l'impôt courant sur le capital se monte à 188,6 millions, en hausse de 49,1 millions (35,2%) au regard du compte 2001. Il est principalement composé de l'estimation 2002 (168,9 millions). Le montant du différentiel 2000 est de 17,9 millions. A cela s'ajoute un différentiel particulier de 1,8 millions.

Les rectifications des années antérieures à 2000 se fixent à - 4,6 millions et au total, l'impôt sur le capital s'établit à 184 millions, soit 47,2 millions (34,5%) au dessus du budget et en hausse 40,5 millions (28,2%) par rapport au compte 2001. Compte tenu de l'ampleur du différentiel 2000, ces pourcentages sont à nuancer.

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002	C02-B02		C02-C01	
								Mios	%	Mios	%
Total impôt sur le bénéfice	455.4	524.3	700.0	793.6	881.9	756.8	719.2	-37.6	-5.0%	-162.7	-18.4%
Impôt sur le bénéfice	455.4	524.3	700.0	790.2	878.1	752.9	715.1	-37.8	-5.0%	-163.0	-18.6%
Centime additionnel halle 6 sur le bénéfice	∞	∞	∞	3.4	3.8	3.9	4.1	0.2	5%	0.3	9.2%
Total impôt sur le capital	118.1	121.2	130.3	137.5	143.5	136.8	184.0	47.2	34.5%	40.5	28.2%
Impôt sur le capital	118.1	121.2	130.3	136.8	142.8	136.0	182.9	47.0	34.5%	40.2	28.2%
Centime additionnel halle 6 sur le capital	∞	∞	∞	0.7	0.7	0.8	1.0	0.3	37%	0.3	45%
Sous-total impôt PM	573.5	645.5	830.2	931.1	1'025.3	893.5	903.2	9.7	1.1%	-122.1	-11.9%
Ecriture de régularisation reliquat	∞	∞	∞	7.4	∞	∞	∞	∞	∞	∞	∞
TOTAL IMPÔT PM	573.5	645.5	830.2	938.5	1'025.3	893.5	903.2	9.7	1.1%	-122.1	-11.9%

3.1.2.3 Méthode d'estimation (PM)

L'estimation du compte 2002 concerne la production de l'année fiscale 2002 dont les travaux de taxation seront exécutés durant les exercices 2002 à 2004.

La méthode consiste à répartir l'ensemble des personnes morales par secteur économique et d'attribuer le poids fiscal correspondant à chaque secteur. Des hypothèses d'évolution du bénéfice secteur par secteur sont ensuite élaborées et appliquées.

Le secteur tertiaire, qui est principalement composé de branches économiques telles que les banques, assurances et agences-conseil, représente près de 75% de la masse fiscale. Le 25% restant vient du secteur secondaire dont l'essentiel dépend de la branche horlogerie et bijouterie.

Les hypothèses d'évolution du bénéfice entre 2001 et 2002 ont été revues à la baisse afin de tenir compte de la conjoncture. Le ralentissement de l'économie influe essentiellement sur les secteurs porteurs sur le plan fiscal pour le canton, à savoir les banques- assurances, les agences, à l'exception des agences immobilières, et de l'horlogerie- bijouterie.

En revanche, les hypothèses d'évolution du capital ne font pas l'objet d'une différenciation par secteur économique et n'ont pas été revues à la baisse.

Finalement, l'estimation de l'impôt sur les personnes morales (806,4 millions) est inférieure au montant initialement budgétisé (880,2 millions) à hauteur de 73,8 millions.

3.1.3. Autres Impôts

Les impôts fonciers (**impôt immobilier complémentaire**) s'élèvent à 96,1 millions. Ils enregistrent un excédent de 0,1 million (0,1%) par rapport au budget 2002 et une hausse de 8,4 millions (9,5%) par rapport au compte d'Etat 2001.

Quant aux **impôts spéciaux** (34,3 millions), ils dépassent les prévisions budgétaires de 13,3 millions (63,3%) et augmentent de 0,8 million (2,4%) au regard du compte 2001. Dans cette rubrique, 29,7 millions proviennent de l'impôt sur les gains et les bénéfices immobiliers.

Par rapport au compte d'Etat 2001, le produit des **droits d'enregistrement** (174,7 millions) progresse de 10 millions (6,1%). En revanche, au regard du budget, il enregistre un écart négatif de 5,3 millions (- 2,9%).

Le produit des **droits de successions** se monte à 141 millions et sont inférieurs de 4 millions (-2.8%) aux prévisions budgétaires. Il enregistre une baisse sensible par rapport au compte 2001, soit 64.2 millions (-31.3%) en moins.

Les **autres impôts cantonaux** (93.9 millions) sont composés de l'impôt sur les véhicules à moteur, l'impôt sur les bateaux et la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie. Ils dépassent le budget de 21,4 millions (29,5%) et présentent une hausse de 9,4 millions (11,2%) par rapport au compte 2001. L'impôt sur les véhicules à moteur est l'élément principal de cette rubrique (74 millions).

(Les arrondis peuvent modifier les totaux)	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	COMPTE	BUDGET	COMPTE	ECARTS			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002	C02-B02		C02-C01	
								Mios	%	Mios	%
Impôts fonciers	87.3	87.4	91.4	89.2	87.8	96.0	96.1	0.1	0.1%	8.4	9.5%
Impôts spéciaux	9.4	12.3	10.6	19.4	33.5	21.0	34.3	13.3	63.3%	0.8	2.4%
Produit de l'enregistrement et timbre	138.7	147.7	215.3	214.9	164.7	180.0	174.7	-5.3	-2.9%	10.0	6.1%
Produit des successions	97.6	125.1	330.2	148.2	205.2	145.0	141.0	-4.0	-2.8%	-64.2	-31.3%
Autres impôts cantonaux	83.7	84.9	86.5	89.4	84.5	72.5	93.9	21.4	29.51%	9.4	11.2%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	416.7	457.5	733.9	561.1	575.4	514.5	540.0	25.5	5.0%	-35.4	-6.1%

3.2. Les patentes et concessions (nature 41)

Les patentes et concessions sont dans la cible budgétaire avec 5,0 millions réalisés en 2002. L'essentiel de ces revenus émerge au Département de Justice, Police et Sécurité (DJPS) ainsi qu'au Département de l'Intérieur, Agriculture et Environnement (DIAE) pour les patentes et à la Chancellerie pour les concessions (redevance FAO).

3.3. Les revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens passent de 184,6 millions à 180,1 millions d'un exercice à l'autre, en recul de 4,5 millions. Les variations les plus significatives à relever sont :

- une diminution des intérêts sur dépôts (- 4,7 millions), en raison d'une gestion des liquidités en flux tendus,
- une diminution des intérêts des prêts à l'assurance chômage (- 3,7 millions), une augmentation des revenus sur immeubles du patrimoine administratif (+ 5,5 millions) liée à des revenus plus élevés sur les auto-financés.

L'écart par rapport au budget est de - 18.6 millions. Il provient principalement de la non facturation du coût de la garantie de l'Etat la banque cantonale de Genève et de la non-réalisation de certains gains boursiers inscrits au budget.

3.4. Les recettes diverses (nature 43)

Les recettes diverses (511,2 millions) qui comprennent les émoluments administratifs, les amendes, les ventes de marchandises, les redevances d'utilisation, les dédommagements de tiers ainsi que les dissolutions de provisions, sont globalement inférieures de 40,8 millions au budget 2002. Les explications figurent ci-dessous.

On notera que les dédommagements de tiers au Département de l'instruction publique (DIP) (17,3 millions) sont supérieurs de 2,4 millions au budget alors que les émoluments administratifs du DJPS sont inférieurs de 5,0 millions au budget (- 1,1 millions au service des automobiles, - 3,5 millions aux OPF). Ces diminutions de recettes sont compensées par des dédommagements de tiers supérieurs de 11,8 millions au budget. Ce sont les Offices de poursuites et faillites et leur changement de méthode comptable - encaissement en brut recommandé par l'ICF, - qui sont la cause, pour l'essentiel, de cette plus-value.

Les émoluments administratifs du Département de l'aménagement, équipement et logement (DAEL) (12,8 millions) n'atteignent pas le montant budgétisé (15,7 millions). Quant aux dédommagements de tiers du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) avec 14,6 millions, ils excèdent le budget de 2,0 millions.

3.4.1. Les dissolutions de provisions et réserves (nature 439)

Les dissolutions de provisions et de réserves du compte de fonctionnement courant 2002 se montent à 142 millions. Les montants dissous sont les suivants :

Provision pour risques sur les débiteurs douteux de l'AFC	63.1 mios
Provision pour la fonction publique	30.0 mios
Provision pour avances à la fondation de valorisation	13.0 mios
Provision hospitalisation hors canton (HUG - Assurance maladie)	12.9 mios
Provision Police et Champ-Dollon	12.3 mios
Provision ELNEC et SIP	3.1 mios
Provision OCPA	2.7 mios
Dissolution provision SCARPA	2.0 mios
Provision NPM (service des automobiles et de la navigation)	0.8 mios
Provision NPM au DAEL	0.7 mios
Dissolution provision pour rétroactif TVA	0.4 mios
Provision du SAF	0.3 mios
Provision du Pouvoir Judiciaire	0.2 mios
Provision OPF	0.2 mios
Dissolution provision NPM (OPE)	0.1 mios
Provision NPM du Département Militaire	0.1 mios
Autres provisions	0.3 mios
Dissolutions de provisions (comprises dans la nature 439)	142.0

Les dissolutions sont inférieures aux comptes de l'année précédente de 35,8 millions et supérieures au budget de 36,8 millions. Ce dernier écart s'explique principalement par les dissolutions qui n'étaient pas prévues au budget, telle que la provision de l'OPE pour un montant de 30 millions (couverture du rattrapage de l'indexation sur les salaires de 0,7 %) et la dissolution de 13 millions de la provision sur la BCGe et les avances à la fondation de valorisation.

Inversement, la dissolution de la provision pour débiteurs douteux AFC qui couvre les irrécouvrables et les remises fiscales est inférieure au budget de 15 millions.

3.5 Les parts à des recettes sans affectation (nature 44)

Elles sont en augmentation de 98,0 millions par rapport aux comptes 2001. Elles atteignent 596,9 millions en 2002 soit un montant inférieur au budget de 39.0 millions.

A noter dans cette nature que l'impôt anticipé n'a pas atteint le montant budgétisé (17,0 millions) et lui est inférieur de 9,7 millions. Le versement du fonds de péréquation est également inférieur - 6,7 millions au montant prévu et atteint 28,3 millions. Enfin la part des communes genevoises à la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises suit la même tendance que l'impôt à la source et atteint 29,3 millions, soit un supplément de revenus de 4,3 millions.

3.5.1. L'impôt fédéral direct (IFD)

L'impôt fédéral direct concerne les personnes physiques (impôt sur le revenu) et les personnes morales (impôt sur le bénéfice), et inclut la partie IFD de l'impôt sur les prestations en capital (IPC), impôt qui frappe, pour les personnes physiques uniquement, les prestations en capital provenant d'institutions de prévoyances et d'assurances.

L'IFD PP est passé, dès 2001, au système de taxation postnumerando annuel, l'IFD PM étant déjà taxé selon ce système depuis 1995. Le canton comptabilise l'IFD, dès 2002, selon le principe d'échéance. Quant à l'IFD pour le compte de la Confédération, il continue à se fonder sur le principe de caisse.

La production est distribuée de la manière suivante :

- 70% pour l'administration fédérale des contributions (principe de caisse)
- 17% pour le canton
- 13% pour le fonds de péréquation financière intercantonale, à la charge du canton

L'IFD enregistré dans le compte 2002 s'élève ainsi à 490,9 millions correspondant au 30% retenu par le canton (rubrique 24.440.01). Ce montant inclut un effet de seuil de 98,4 millions au titre de stock débiteurs IFD au 31 décembre 2002 dû au changement de méthode de comptabilisation.

Ce résultat est inférieur de 26,9 millions, soit une baisse de 5,2% par rapport au budget 2002. Ce repli est atténué par la baisse des charges au titre des versements au fonds de péréquation financière intercantonale, correspondant au 13% de la production, soit 170,6 millions contre 186,2 millions budgétés. Le résultat net des charges et des revenus de l'IFD occasionne pour le canton un résultat inférieur de 11,3 millions par rapport au budget

3.6 Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45)

Avec 80,3 millions, les dédommagements de collectivités publiques sont dans la cible budgétaire. Il s'agit de prestations qu'assume l'Etat de Genève pour d'autres collectivités (cantons, communes, Confédération).

3.7 Les subventions acquises (nature 46)

Les subventions acquises (210,7 millions) émanent pour l'essentiel de la Confédération. Elles sont inférieures de 3 millions au budget 2002 et en retrait de 15,3 millions par rapport aux comptes 2001.

Le DIP enregistre des subventions provenant de l'Office fédéral de la formation et des technologies (OFFT) supérieures au budget de 1,9 millions. Le coût des gardes de sécurité diplomatique n'a pas occasionné le remboursement escompté au budget (-1 million), le DIAE grâce au rattrapage de subventions fédérales en faveur de la nature et des subventions fédérales OPAIR (séparation des courants de trafic), bénéficie de recettes supérieures au budget (+ 1,3 million). Enfin le DASS avec 125,6 millions n'atteint pas le budget escompté en matière d'OCPA et d'assurance maladie (-5,4 millions).

3.8 Les subventions à redistribuer (nature 47),

D'un montant égal aux subventions redistribuées figurant dans les charges, soit 481,2 millions, elles sont présentées, comme les imputations internes, dans un deuxième volet. En effet, leur influence sur le résultat est nulle (montant équivalent en charges comme en revenus). Par contre le changement de méthode comptable préconisé par l'ICF (pour les institutions subventionnées du DIP) a fait monter ces subventions de 43,7 à 481,2 millions.

3.9 Les prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)

Ils représentent 5,4 millions. Cette nature de revenus est utilisée lorsque, dans un financement spécial dont les charges doivent être équivalentes aux revenus, les charges sont supérieures. Un montant représentant la différence à combler est alors prélevé sur le compte de bilan correspondant.

3.10. Les imputations internes (nature 49)

Les imputations internes figurant aux revenus pour 395,4 millions sont les revenus correspondant à des montants identiques dans les charges (elles sont principalement constituées par la recette au DAEL de la ventilation à travers les services des charges de bâtiments). Ces dernières sont établies par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sur la base de clés de répartition calculées au prorata de la superficie occupée par chaque service. Elles comprennent également les facturations entre services. Elles permettent de mieux apprécier le coût des services et d'ajuster en conséquence le montant des prestations et subventions.

4. INVESTISSEMENTS

	C 1999	C 2000	C 2001	C 2002	B 2002	C2002/B2002	C2002/B2002	C2002/C2001	C2002/C2001
Dépenses d'investissement (hors i.i.)	364.2	353.1	510.0	478.0	410.1	+67.9	+16.6%	-32.0	-6.3%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclu)	86.3	129.9	193.5	241.1	228.8	+12.3	+5.4%	+47.6	+24.6%
Train annuel de lois	17.7	27.2	33.8	52.6	62.4	-9.8	-15.8%	+18.8	+55.6%
Grands travaux - y.c. abattement linéaire 200 en 2003	225.1	164.7	268.4	175.5	100.9	+74.6	+74.0%	-92.9	-34.6%
Autres (Start PME, zones NNI aéroport, ...)	35.1	31.3	14.4	8.9	18.0	-9.1	-50.8%	-5.5	-38.4%
Imputations internes	32.7	35.7	55.1	59.1	-	+59.1		+4.0	+7.2%
Recettes d'investissement (hors i.i.)	75.3	123.6	181.9	182.1	191.5	-9.4	-4.9%	+0.2	+0.1%
Loi budgétaire annuelle (capital de dotation Halle 6 inclu)	6.9	6.3	5.3	17.2	14.1	+3.1	+21.7%	+11.8	+221.9%
Train annuel de lois	11.1	7.7	10.4	19.3	11.3	+8.1	+71.9%	+9.0	+86.1%
Grands travaux	18.5	19.8	10.3	18.1	31.5	-13.3	-42.3%	+7.9	+76.8%
Autres (fonds de compensation chômage, ...)	38.9	89.9	155.9	127.4	134.7	-7.3	-5.4%	-28.4	-18.2%
INVESTISSEMENTS NETS	288.8	229.5	328.1	295.9	218.6	+77.3	+35.4%	-32.2	-9.8%
Assurance chômage	38.9	85.9	149.4	119.4	130.7	-11.3	-8.7%	-30.0	-20.1%
Investissements nets autofinancés	-64.2	-43.1	-62.6	-42.4	-41.4	-1.0	+2.4%	+20.2	-32.3%
Investissements nets non-amortis	0.3	-17.2	-62.9	-38.7	-49.4	+10.7	-21.7%	+24.2	-38.4%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	263.8	255.0	352.1	334.2	258.5	+75.7	+29.3%	-17.9	-5.1%

Les dépenses nettes d'investissements enregistrées durant l'année 2002 sont inférieures de 32,2 millions aux comptes 2001. Ce sont les grands travaux qui sont à l'origine de cette diminution avec une baisse des dépenses nettes de 85,0 millions; ces dernières avaient cependant augmenté de plus de 100 millions entre les années 2000 et 2001. Les dépenses nettes réalisées en 2002 représentent un dépassement budgétaire de 77,3 millions ; pour mémoire, l'abattement linéaire était de 126,3 millions au budget 2002 ; il n'a donc qu'été en partie seulement respecté.

Les dépenses d'investissements nettes sont autofinancées à hauteur de 218,9 millions pour l'année 2002 (montant généré par le résultat du compte de fonctionnement - réserve conjoncturelle incluse - les amortissements ordinaires du patrimoine administratif, les dotations nettes de provisions) soit une insuffisance de financement de 77,1 millions.

Les investissements « nets-nets » représentent les dépenses dont les intérêts et les amortissements sont à la charge de l'impôt, soit après déduction des autofinancés et des non-amortis. En 2002, ils atteignent 334,2 millions, soit une diminution de 17,9 millions par rapport à 2001 et une augmentation de 79,2 millions en comparaison des comptes 2000. En regard du montant budgétisé, le montant réalisé est supérieur de 75,7 millions, soit + 29,3%. Relevons encore, que l'année 2002 bénéficie d'un remboursement pour le fonds de compensation chômage à hauteur de 119,4 millions.

4.1 Les grands travaux

Comme relevé ci-dessus, les dépenses réalisées pour des grands travaux (crédits pluriannuels répartis en tranches annuelles dont la valeur totale par objet ou groupe d'objet est supérieure à 2 millions) sont en diminution par rapport aux comptes 2001 mais représentent un dépassement budgétaire de 74,6 millions, soit + 74,0%. La réduction globale de 126,3 millions n'a donc pas pu être respectée intégralement.

Les principaux travaux réalisés durant l'année 2002 sont les suivants :

	<i>en millions</i>
• Comptabilité financière intégrée	11,2
• CO Montbrillant (construction et équipement)	14,3
• Sciences III (construction, étude et équipement)	13,9
• Université Pignon	4,4
• LDTR (encouragement à la rénovation)	6,3
• Hôpital pour enfants (extension et rénovation)	8,6
• Maternité (aile sud, 2 ^{ème} étape construction)	4,9
• Stade de la Praille	8,0
• Usine des Cheneviers	8,3
• STEP d'Aire	31,6

4.2 La loi budgétaire annuelle

Les dépenses d'investissements engagées par la loi budgétaire annuelle sont en dépassement budgétaire de 12,3 millions, soit une augmentation de 5,4 %. Le principal écart est réalisé au niveau du renouvellement du matériel informatique avec 10,9 millions supplémentaires par rapport au montant budgétisé.

Les plus importantes dépenses concernent :

- L'informatique : avec 35,4 millions dépensés dont 7,8 liés aux travaux d'installation de matériel informatique, 15,9 aux renouvellements de matériels ;
- La construction et la rénovation des immeubles publics et locatifs : avec une dépense totale de 46,1 millions ;
- Les transports publics : ils représentent un investissement de plus de 50 millions (42,6 pour la construction de nouvelles infrastructures, 5 pour l'entretien des infrastructures existantes, ...) ;
- Les fondations immobilières de droit public : 15,5 millions ;
- La fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif : 15 millions ;
- Le capital de dotation de Palexpo : 17 millions.

En comparaison avec l'année 2001, ce poste de dépenses augmente de 24,6 %, soit + 47,6 millions et ceci malgré la dotation en 2001 du fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité à hauteur de 20 millions. La première source de cette forte croissance provient des investissements effectués dans le domaine des transports (15,5 millions en 2001 et 55 millions en 2002).

4.3 Le train annuel

Le total des crédits dépensés dans le cadre du train annuel pour l'année 2002 atteint 52,6 millions. Ce montant représente une augmentation de 18,8 millions par rapport à l'exercice précédent. Relevons cependant qu'il se trouve en deçà du budget pour 9 ;8 millions, soit - 15,8 %. Les principales causes des montants inférieurs au budget sont liées au projet triangulaire de l'Université (- 2,6 millions) ainsi qu'au réseau communautaire d'informatique médicale (- 2,3 millions) et à la résidence K (- 2,9 millions).

Les crédits les plus élevés sont représentés par :

- | | |
|---|----------------|
| • Les Hôpitaux | 28,8 millions* |
| • Les achats de matériels informatiques | 3,5 millions |

* (réseau communautaire d'informatique 5,3 millions, 4^{ème} crédit quadriennal de renouvellement 13,7, informatique CASS 2,2, ...).

Par rapport aux comptes 2001, ce poste de dépenses affiche une croissance de 18,8 millions, soit + 55,6%. L'essentiel des augmentations est concentré au département de l'action sociale et de la santé avec + 23,9 millions de dépenses liées principalement au réseau communautaire d'informatique médicale (5,3 millions) et aux HUG (proton thérapie, accélérateur linéaire, imagerie cardiaque, ...).

5. LA BANQUE CANTONALE ET LA FONDATION DE VALORISATION

Le compte des opérations liées aux créances transférées à la Fondation de valorisation

	C 2001	B 2002	C2002	C2002/ B2002	C2002/ C2001
PERTES LIÉES À LA FONDATION DE VALORISATION	194.3	250.0	293.5	17.4%	51.0%
REVENUS LIÉS À LA FONDATION DE VALORISATION	194.3	250.0	293.5	17.4%	51.0%
EXCÉDENT DES CHARGES SUR OPERATIONS LIEES AUX CREANCES TRANSFEREES À LA FONDATION DE VALORISATION	0.0	0.0	0.0		

La fondation de valorisation des actifs de la BCGe a été créée, rappelons-le, par la loi 8194 du 19 mai 2000. Si l'année 2001 a surtout vu la mise en place d'une structure d'organisation fonctionnelle et les premières opérations financières (paiement de pertes sur réalisation des premiers immeubles et avances de fonctionnement faites à la fondation), l'année 2002 a constitué la première année d'entrée dans un rythme de croisière pour les opérations traitées par la Fondation de valorisation.

Conformément aux dispositions légales prévues, l'Etat a continué à avancer les fonds nécessaires au bon fonctionnement de la fondation, soit 37'648'236,2 millions en 2002. A ce propos, il est important de relever que le montant des avances effectuées, remboursables par la BCGe, a pu être réduit de près des deux tiers par rapport à 2001, grâce à la baisse des taux d'intérêts des prêts bancaires accordés à la fondation, lesquels constituent l'essentiel de ses coûts de fonctionnement (61 % en 2002). Dans ce contexte financier favorable, l'Etat a poursuivi en 2002, pour le compte de la fondation, sa politique de fixation de taux fermes avantageux sur de nouvelles tranches du prêt de la BCGe, pour des durées allant de un à trois ans. Compte tenu des autres tranches de prêts à taux fermes et des swaps de taux déjà existants sur des durées plus longues, il est maintenant possible de dire que le risque de hausse du coût d'intérêts sur la fondation est actuellement maîtrisé, et ce pour les cinq prochaines années. Parallèlement, la DePfa-Bank a octroyé en 2002 à la fondation un nouveau prêt de 250 millions qui est venu réduire l'effort de financement de la BCGe.

Notons également que la fondation a pu rembourser l'avance de 16,2 millions que l'Etat avait constituée en 2001 pour racheter le prêt en premier rang sur un immeuble qui a pu être revendu à un prix permettant de réduire la perte initiale enregistrée sur le deuxième rang. Quant à la BCGe, son résultat lui a permis de contribuer pour 3 millions au remboursement des avances de l'Etat.

Pour ce qui est des pertes sur ventes d'immeubles, l'Etat a reçu en 2002 pour 80,48 millions de pertes exigibles (pour des immeubles vendus directement à des tiers) et pour 210,52 millions de pertes exigibles à terme (pour des immeubles rachetés transitoirement par la fondation), c'est-à-dire de pertes payables à la fondation au moment de la revente des immeubles à des tiers. Sur ce montant total enregistré de 291 millions, l'Etat a effectivement payé 158,84 millions en 2002, soit le solde des pertes exigibles 2001 et la quasi totalité des pertes exigibles 2002 reçues. L'effort

XXX

d'absorption de pertes de l'Etat a donc été de plus du double par rapport à l'année dernière.

Pertes nettes payées par l'Etat (*en millions*) :

2000	19,69
2001	67,43
2002	158,84
<u>Total</u>	<u>245,96</u>

Avances d'intérêts nets (selon décomptes à la BCGe) :

2000	30,00
2001	59,63
2002	22,95
<u>Total</u>	<u>112,58</u>

Avances de trésorerie (charges de fonctionnement, dépenses de réalisation d'immeubles, une avance de premier rang) :

2000	2,13
2001	31,79
2002	4,80 (soit 14,69 J. remboursements effectués 19,49)
<u>Total</u>	<u>29,12</u>

Le montant total des avances faites à la fondation par l'Etat au 31 décembre 2002, remboursables par la BCGe, est donc de 141,7 millions.

Compte tenu des ventes d'immeubles effectuées jusqu'à maintenant et des pertes payées par l'Etat, le solde cumulatif des prêts bancaires de la fondation de valorisation s'élève au 31 décembre 2002 à 4,73 milliards, soit une réduction de plus de 550 millions depuis le début de la fondation.

6. TRESORERIE GENERALE DE L'ETAT DE GENEVE

6.1 Rappel des objectifs en matière de gestion de la dette

Il convient de rappeler qu'en matière de gestion de la dette de l'Etat, le cadre qui a été fixé il y a maintenant plusieurs années, repose pour l'essentiel sur les trois paramètres suivants :

1. une structure de dette entre parts à taux fixe et à taux variable respectant les 2/3 et 1/3 ;
2. un taux moyen de la dette inférieur à 4% ;
3. une recherche permanente de baisse du niveau de la dette.

6.2. Gestion de la dette - bilan 2002

La dette de l'Etat a fortement progressé puisqu'elle atteint désormais 9,95 milliards. Entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 la dette s'est accrue de 753,4 millions.

Cette évolution doit être analysée selon quatre grands domaines qui sont :

- La nature du financement des activités liées à la fondation de valorisation
- Les investissements
- Les effets du décalage dans l'envoi des bordereaux d'impôts 2001 sur l'état des encaissements au 31.12.2002
- Les effets uniques et les effets de seuil sur l'exercice 2002

Cette analyse est délicate car la partie liée au décalage de l'envoi des bordereaux n'est pas encore totalement maîtrisée et ne le sera que dans quelques semaines. Dès lors, l'analyse des causes de l'évolution de la dette sur l'exercice 2002 doit être effectuée avec toutes les précautions utiles.

Valorisation des domaines :

- Fondation de valorisation :
 - Le poids des opérations liées aux créances transférées à la Fondation de Valorisation se monte à un montant de 293 millions.
 - Le décaissement des pertes de la Fondation de Valorisation comptabilisées sur 2001 se monte à un montant de 96 millions.
- Investissements :
 - Les investissements ne sont pas couverts par le résultat du compte de fonctionnement et les charges non monétaires (amortissements et provisions nettes), ils ne sont donc pas autofinancés à hauteur de 77 millions.

- Décalage de l'envoi des bordereaux :
 - Le décalage de l'envoi des bordereaux pour les contribuables ICC et IFD 2001 sur la période novembre 2002 à mars 2003, a pour effet un non encaissement estimé de l'ordre d'environ 150 millions (sous réserve d'une analyse plus fine).

- Les effets uniques et les effets de seuil :
 - Un certain nombre d'opérations ayant un impact sur la trésorerie ont été différées sur 2002, à savoir :

	(millions)
- Factures diverses 2001 payées sur 2002	40
- Remboursements IFD 2001 payés sur 2002	68
- Solde 2001 des acomptes aux communes versés sur 2002	89
- Avance de trésorerie à l'Hospice général sur 2002	10

L'ensemble des éléments chiffrés ci-dessus permet une bonne appréciation des causes de l'évolution de la dette sur l'exercice 2002, mais ne reflète pas l'exhaustivité des opérations de trésorerie (entrées et sorties). Il convient donc de ne pas simplement additionner les montants.

6.2.1. Structure de la dette - évolution en 2002

La faiblesse persistante de la conjoncture suisse, une inflation très basse ainsi que des pressions haussières sur le franc, ont amené la BNS à mener une politique agressive de relâchement des taux. En effet, alors que le Libor 3 mois se trouvait encore à 1,84% à fin 2001 (contre 3,37% à fin 2000), le niveau atteint à fin 2002 se situait à 0,65% par suite de deux baisses successives des taux directeurs. Le rendement de la Confédération à 10 ans a suivi la même évolution : il a passé de 3,47% à 2,20% en l'espace de 12 mois.

Devant la volonté de maintenir une certaine souplesse par rapport aux recettes attendues, en raison du changement de système fiscal, la stratégie en matière de gestion de la dette s'est orientée très tôt dans l'année vers une augmentation de la part de la dette à court terme et par conséquent à taux variable. Il en a dès lors résulté que les échéances à moyen et long terme pour un total de 785,5 millions ainsi que tous les besoins de trésorerie ont été assurés par des emprunts sur le marché monétaire et par les créances comptables à court terme, sans qu'aucun emprunt public ou privé à moyen ou à long terme n'ait été contracté courant 2002.

Cette politique a permis de profiter à la fois de la baisse des taux qui s'est renforcée et amplifiée au fil des mois, et du niveau plus bas des taux à court terme en regard des taux à long terme. Elle a par ailleurs été inscrite jusqu'à ce jour dans une perspective générale de maintien de taux bas au niveau suisse.

Des mesures ponctuelles ont par ailleurs été prises au moyen de swaps sur quelques emprunts à taux fixe relativement élevés, afin de réduire encore la charge d'intérêts qu'ils représentaient dans le contexte actuel, et cela sans prendre de risques majeurs.

La structure de la dette s'en est dès lors trouvée assez sensiblement modifiée, comme le montre le tableau ci-dessous :

Structure de la dette	Fixe	Variable	Total
au 31 décembre 2001	66,9%	33,1%	100,0%
Montant total en millions*	6'158,5	3'045,3	9'203,8

Structure de la dette	Fixe	Variable	Total
au 31 décembre 2002	59,3%	40,7%	100,0%
Montant total en millions	5'903,4	4'053,8	9'957,2

*sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et legs

6.2.2. Taux moyen de la dette

Depuis 1998, l'objectif fixé a été de maintenir le taux moyen de la dette inférieur à 4%. En cinq ans et pour l'heure, cet objectif a été atteint, voire été même au-delà de toute espérance pour 2002, comme le montre le tableau ci-dessous :

	1998	1999	2000	2001	2002
Taux moyen	3,93%	3,70%	3,92%	3,88%	3,04%

Ces niveaux correspondent à ceux des années 1966 à 1968, à savoir les plus bas jamais atteints à l'Etat, voire même le plus bas absolu pour 2002, depuis qu'une statistique existe en la matière.

Les intérêts directs de la dette ont ainsi évolué comme suit dans les comptes de l'Etat :

(en millions)	1998	1999	2000	2001	2002
Intérêts (bruts)	394,5	363,6	371,7	375,9	318,8

6.2.3. Niveau de la dette

Le 3^{ème} objectif vise à réduire le niveau de la dette en valeur absolue. Alors qu'entre 1999 et 2001 cet objectif a pu être tenu, cela n'a en revanche pas été le cas pour 2002 :

<i>Dette totale en millions</i>		<i>Dette totale en millions</i>	
1998	10'152,9	2000	9'416,1
1999	9'624,8	2001	9'203,8
		2002	9'957,2

*sans les c/c d'Etat, les fonds spéciaux et legs

Si le solde 2002 reste toutefois inférieur à celui de 1998, il n'en demeure pas moins qu'il a progressé de 753,4 millions par rapport à celui de 2001.

6.2.4. Evolution mensuelle de la dette sur l'exercice 2002

L'évolution mensuelle de la dette pendant l'exercice 2002 peut se décomposer de la façon suivante :

En matière de recettes, la période de janvier-février est synonyme de période creuse en matière de rentrées fiscales, puisque les premières rentrées sont prévues pour le mois de mars (échéance du premier bordereau). Ce n'est donc qu'à partir du 10 mars que le rythme des versements des acomptes provisionnels des contribuables reprend et ceci jusqu'au mois de décembre. De plus, la période de mars à avril (voire mai selon les cas), le phénomène est accentué par un afflux de l'ordre de 700 millions de francs lié au versement de l'IFD. A partir de juin, les recettes fiscales reprennent leur rythme normal mais à un niveau plus faible que la moyenne annuelle.

En matière de dépenses, celles-ci sont relativement stables dans le premier trimestre, plus importantes en juillet et août en raison du versement à la Confédération de la part IFD qui lui revient, et tendent à augmenter dans le dernier trimestre en fonction de l'avancement des différents projets d'investissements.

En matière d'évolution de la dette, cette dernière augmente donc pendant les mois de janvier et février, puis baisse en mars, avril et mai pour ensuite repartir à la hausse aux mois de juin, juillet et août, en pour enfin se stabiliser selon la résultante des rentrées et dépenses sur la fin d'année.

6.2.5. Principales opérations réalisées en 2002

Aucun emprunt public ou privé à moyen ou long terme n'a été contracté en 2002.

Le refinancement des emprunts à moyen et à long terme échus en 2002 d'un total de 785,5 millions, dont 710,5 millions d'emprunts publics, avec un taux moyen de 4,46%, a été entièrement assurés par des emprunts à court terme (jusqu'à 6 mois) et par les créances comptables à court terme.

Les emprunts à court terme ont atteint un montant record variant entre 1,5 et 2 milliards pour finalement s'établir à 1'490 millions à fin décembre 2002. Le taux moyen a été de 1,16%. Ceci est le résultat d'efforts importants qui ont été déployés pour trouver de nouvelles sources de financement.

Quant aux créances comptables à court terme, celles-ci ont vu leur volume moyen augmenter de 26% en 2002, passant d'une année à l'autre de 3'024,6 millions à 3'808,2 millions. A fin décembre, le niveau atteint (1'164,6 millions) était proche de celui de fin 2001 (1'158,3 millions). Ceci démontre un usage sensiblement accru au cours de l'exercice sous revue. Le taux moyen s'est établi à 1,434% en 2002, contre 3,172% l'année précédente.

Enfin, dans un autre registre, le Fonds de compensation de l'assurance chômage a procédé au remboursement du solde des emprunts encore ouverts, correspondant à la somme de 119,4 millions, ce qui a permis au Canton de Genève de rembourser par compensation le même montant à la Confédération et mettre ainsi un terme à cette opération.

6.3. Gestion des liquidités : bilan 2002

6.3.1. Rappel des objectifs de la gestion des liquidités

Parmi les ressources que l'Etat emploie pour la conduite de ses actions, les liquidités constituent bien évidemment un facteur primordial des conditions d'exercice de ses multiples missions. Dès lors, l'exercice 2002 et ses contraintes ont obligé le département des finances à revoir la méthode de gestion des liquidités, en introduisant une méthode à "flux tendus" indispensable compte tenu des événements liés au décalage de l'envoi des bordereaux pour les contribuables ICC et IFD 2001. Cette approche a permis de redéfinir les relations entre le département des finances et les autres départements, permettant ainsi de mieux collecter les informations liées aux dépenses et de les planifier plus efficacement.

6.3.2. La gestion des entrées et sorties

La gestion des entrées et sorties est un élément essentiel pour une gestion optimale des liquidités. Cette dernière passe par la mise en œuvre d'un plan de trésorerie qui comprend non seulement les sorties (décaissements), mais aussi les entrées (recettes fiscales). Le plan de trésorerie doit contenir l'ensemble des éléments en provenance de l'ensemble des départements. Cette démarche a permis de gérer les liquidités à flux tendus pendant toute l'année 2002.

En matière de décaissements, le premier objectif a été d'obtenir des départements les données à un rythme mensuel, chaque dépense ayant été affectée à une date valeur précise. Ce travail a permis non seulement de mieux cerner les prévisions de dépenses des départements, mais aussi de mieux anticiper les besoins de liquidités pour couvrir les besoins.

En matière d'encaissements, la problématique est beaucoup plus difficile à appréhender et la collaboration avec l'AFC et l'OSI se poursuit, avec pour objectif de mieux anticiper les rentrées. Contrairement aux dépenses, les recettes sont difficilement planifiables car elles dépendent de multiples facteurs internes et externes à l'administration.

6.3.3. La rationalisation des comptes auprès d'organismes financiers

Un inventaire non exhaustif a permis de recenser au 31 décembre 2002 près de 800 comptes bancaires et postaux, pour partie inscrits au bilan de l'Etat et pour partie hors bilan de l'Etat. Le recensement de ces comptes a constitué la première étape; la deuxième étape consistant à qualifier ces comptes (origine, but, ayant droit économique, signature(s) autorisée(s), etc...).

La gestion de ces comptes fait actuellement l'objet d'une analyse fine avec comme objectif principal la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion, tel que le cash-pooling.

6.3.4. Cash-pooling

Le cash-pooling consiste à ramener à la Trésorerie générale les autorisations de gestion des comptes qui ont été ouverts par le passé dans différentes institutions financières. Ne touchant pas à la structure même des mécanismes mis en place (en particulier les transferts de fichiers de paiement ou d'encaissement en provenance des applications-métiers), le cash-pooling permet à tout moment d'identifier les disponibilités de trésorerie momentanément inutilisées sur ces comptes et de les rapatrier sur les comptes centraux de la Trésorerie générale, tout en respectant l'autonomie de gestion des services concernés. Ce faisant, il y a donc diminution des besoins de refinancement à court terme. Le cash-pooling a déjà été mis en œuvre dans quatre services de l'administration pour tests, et ceci en prévision d'un déploiement plus conséquent courant 2003.

6.4. Caisse unique : Etat des lieux et bilan 2002

Parmi les ressources que l'Etat emploie pour la conduite de ses actions, les liquidités constituent bien évidemment un facteur primordial des conditions d'exercice de ses multiples missions. Or, la diversité des systèmes spécialisés de gestion (dits "applications-métiers") a provoqué, au fil du temps, une atomisation des lieux de détention de la liquidité. Outre les grands comptes de centralisation financière gérés par la Trésorerie générale, ce sont en effet des dizaines de comptes qui ont été créés en liaison avec les applications-métiers. Par son caractère transversal, la Caisse unique doit permettre de remédier à cette inefficacité financière qui en résulte pour l'administration dans son ensemble.

Le projet de Caisse unique, résultant d'une motion déposée par le Grand Conseil, va dans le sens de la mise en place d'un concept de gestion centralisée des liquidités, concept s'appuyant sur des outils de gestion efficaces, des systèmes de gestion type "cash-pooling", une méthodologie de gestion des comptes courants, des procédures de création de comptes auprès d'organismes financiers ainsi que les systèmes de contrôles y relatifs. La Caisse unique doit respecter l'autonomie de gestion des services tout en optimisant l'utilisation des liquidités disponibles de ces mêmes services, à travers une vision "Etat de Genève".

CONCLUSION

Les comptes 2002 présentent un solde positif. Ils s'inscrivent en cela, dans la même tendance des résultats des autres collectivités publiques cantonales. Pourtant, une analyse plus détaillée des résultats des comptes 2002 doit nous inciter à une grande prudence, voire même à déterminer quelques mesures préventives pour l'évolution des finances publiques, si nous voulons poursuivre l'objectif d'équilibre budgétaire dans la durée, de même que celui, indispensable, de réduction de la dette.

Nous devons en effet constater que les résultats du compte d'Etat n'intègrent pas, faute d'instrument adéquat pour les déterminer, de nouveaux montants de provisions AFC notamment. Les dépenses de personnel d'autre part, ont augmenté de 7% en un an, les subventions se sont accrues de plus de 4% alors que la production des recettes fiscales reculait de près de 2%. Une inconnue continue de planer par ailleurs en ce qui concerne le montant des recettes fiscales inscrites au budget 2003, celles-ci devant être réexaminées à la lumière de la production avérée et estimée de l'année 2002.

Par ailleurs, les dépassements constatés au chapitre des dépenses doivent nous inciter à davantage de rigueur dans la maîtrise de celles-ci ainsi qu'à nous doter d'instruments de contrôle efficaces dans la durée. Il en va de même pour les investissements si nous voulons pouvoir contenir leur volume tout en assurant une certaine souplesse dans leur gestion.

Le Canton de Genève, comme le reste de la Suisse, profite actuellement d'un niveau de taux d'intérêt extrêmement favorable. Cette situation n'est pas étrangère aux bons résultats enregistrés en 2002. L'Etat de Genève ne pourra tabler indéfiniment sur une situation aussi favorable et la structure de ses dépenses devra donc en tenir compte.

Enfin, la hausse de la dette enregistrée en 2002 est le résultat pour une part non négligeable des engagements assumés en faveur de la Fondation de valorisation de la BCGe, mais aussi d'engagements non pris en compte en 2001 et également de quelques effets du passage au postnumerando. L'évolution de la dette constitue une préoccupation dans la mesure où, durant les années à venir, aucune réduction ne pourra être espérée – quelle que soit la rigueur avec laquelle elle est gérée – sans déengagement de résultats positifs réguliers et d'une marge d'auto-financement des investissements suffisante.

Le catastrophisme n'est pas de mise mais les signaux qui s'allument doivent être pris au sérieux. Lorsque la conjoncture ralentit, la maîtrise des dépenses joue plus que jamais un rôle important et c'est dans ce domaine qu'il conviendra d'agir dans les prochains temps.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1. Opérations courantes de l'Etat de Genève*
- 2. Opérations relatives aux créances transférées à la fondation de valorisation*
- 3. Récapitulation consolidée*

COMPTES ADMINISTRATIF 2002
1. OPERATIONS COURANTES DE L'ETAT

	COMPTÉ 2002		BUDGET 2002		COMPTES 2001	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER) ET ATTRIBUTION A LA RESERVE CONJONCTURELLE	6 903 988 247 90	6 916 257 913,29	6 461 527 487	6 493 327 599	6 375 523 075,96	6 380 705 572,26
Résultat de fonctionnement (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	12 259 665,39		31 800 112	0	5 182 496,30	0,00
CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET A REDISTRIBUER) ET AVANT RESERVE CONJONCTURELLE	6 015 208 815,00	6 039 728 145,78	5 989 539 576	6 053 139 789	6 056 312 789,94	6 066 677 782,55
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	24 519 330,78		63 800 223	0	10 364 982,61	0,00
Dotation / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche - dotation / col. droite - dissolution)	12 259 665,39		31 800 111	0	5 182 496,31	0,00
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche - boni / col. droite - déficit)	12 259 665,39		31 800 112	0	5 182 496,30	0,00
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	876 529 767,51	876 529 767,51	440 187 800	440 187 800	314 027 789,71	314 027 789,71
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA ¹ au PF ² (avant imputations internes)	537 095 862,01	241 149 152,23	410 105 874	191 530 000	510 035 728,47	181 891 337,90
Imputations internes	59 060 071,45	59 060 071,45	0	0	55 069 398,75	55 069 398,75
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	478 035 790,56	182 089 080,78	410 105 874	191 530 000	565 105 127,22	236 960 736,65
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)		295 946 709,78	0	218 575 874	0,00	328 144 390,57
FINANCEMENT						
Investissements nets	295 946 709,78		218 575 874	0	328 144 390,57	0,00
Amortissements du PA		236 923 864,20		236 531 466		237 914 207,10
Résultat de fonctionnement après attribution à la réserve conjoncturelle	0,00	12 259 665,39	0	31 800 112	0,00	5 182 496,30
Dotations aux provisions	0,00	99 417 147,56	0	182 750 000	0,00	335 743 738,38
Dotation à la réserve conjoncturelle	0,00	12 259 665,39	0	31 800 111	0,00	5 182 496,31
Dissolution de provisions	142 001 101,26	0,00	105 196 890	0	177 801 527,00	0,00
Financement des investissements nets (col. gauche - excédent / col. droite - insuffisance)		77 087 468,50	159 108 925	0	78 077 020,52	0,00
DÉCOUVERT						
Financement des investissements nets	77 087 468,50	0,00	0	159 108 925	-	78 077 020,52
Variation nette du patrimoine administratif - nets moins amortis. - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	0,00	59 022 846,58	17 955 592	0	163 124 707,69	90 230 183,47
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche - dotation nettes / col. droite - dissolution nettes)	0,00	30 324 298,31	109 353 221	0	-	-
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite - diminution de la fortune ou augmentation du découvert)	12 259 665,39	0,00	31 800 112	0	5 182 496,30	-

1 - Patrimoine administratif
2 - Patrimoine financier



COMPTE ADMINISTRATIF 2002
2. OPERATIONS RELATIVES AUX CREANCES TRANSFEREES A LA FONDATION DE VALORISATION

	COMPTÉ 2002		BUDGET 2002		COMPTES 2001	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER), ET ATTRIBUTION À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE						
Résultat de fonctionnement (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	293 452 509.84 0.00	293 452 509.84 0.00	250 000 000 0	250 000 000 0	194 930 872.44 0.00	194 930 872.44 0.00
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER) ET AVANT RÉSERVE CONJONCTURELLE						
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	293 452 509.84 0.00	293 452 509.84 0.00	250 000 000 0	250 000 000 0	194 930 872.44 0.00	194 930 872.44 0.00
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche : dotations / col. droite : dissolution)	0.00	0.00	0	0	0.00	0.00
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	0.00	0.00	0	0	0.00	0.00
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	0.00	0.00	0	0	0.00	0.00
FINANCEMENT						
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0	0	0.00	0.00
Dotations aux provisions ³	0.00	1 225 865.94	0	0	0.00	320 982.55
Dissolutions de provisions ³	292 226 643.90	0.00	250 000 000	0	194 609 879.89	0.00
Financement (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisance)	-	291'000'777.96	0	250 000 000	0.00	194 288 887.34
DÉCOUVERT						
Financement	291'000'777.96	-	250 000 000	0	194 288 887.34	0.00
Variation nette du patrimoine administratif (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)	-	-	0	0	0.00	0.00
Variation nette des provisions et de la réserve (col. gauche : dotations nettes / col. droite : dissolution nettes)	-	291'000'777.96	0	250 000 000	0.00	194 288 887.34
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la dette ou diminution du découvert / col. droite : diminution de la dette ou augmentation du découvert)	-	-	0	0	0.00	0.00

Légende :

¹ Patrimoine administratif² Patrimoine financier

COMPTE ADMINISTRATIF 2002
3. RECAPITULATION CONSOLIDÉE

	COMPTE 2002		BUDGET 2002		COMPTES 2001	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, AVEC IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER) ET ATTRIBUTION À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE	7 197 450 757.75	7 209 710 423.13	6 711 527 487	6 743 327 599	6 570 453 948.40	6 575 636 444.70
Résultat de fonctionnement (col. gauche - bon / col. droite - déficit)	12 259 665.39	0.00	31 800 112	0	5 182 496.30	0.00
CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES, SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES (ET À REDISTRIBUER) ET AVANT RÉSERVE CONJONCTURELLE	6 306 661 324.84	6 333 180 665.62	6 239 639 676	6 303 139 799	6 251 243 662.38	6 261 608 654.99
Résultat avant réserve conjoncturelle (col. gauche - bon / col. droite - déficit)	24 519 330.78	0.00	63 600 223	0	10 364 992.61	0.00
Dotations / Dissolution de la réserve conjoncturelle (col. gauche - abation / col. droite - dissolution)	12 259 665.39	0.00	31 800 111	0	5 182 496.31	0.00
Résultat après variation de la réserve conjoncturelle (col. gauche - bon / col. droite - déficit)	12 259 665.39	0.00	31 800 112	0	5 182 496.30	0.00
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	876 529 767.51	876 529 767.51	440 187 800	440 187 800	314 027 789.71	314 027 789.71
INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes sans transfert du PA ¹ au PF ² (avant imputations internes)	537 095 862.01	241 149 152.23	410 105 874	191 530 000	510 035 728.47	181 891 337.90
Imputations internes	59 060 071.45	59 060 071.45	0	0	55 069 398.75	55 069 398.75
Dépenses et recettes sans transfert du PA au PF (après imputations internes)	478 035 790.56	182 089 080.78	410 105 874	191 530 000	565 105 127.22	236 960 736.65
Investissements nets (col. gauche - recettes nettes / col. droite - dépenses nettes)	0.00	295 946 709.78	0	218 575 874	0.00	328 144 390.57
DECOUVERT						
Financement Compte 1	77 087 468.50	0.00	0	159 108 925	0.00	78 077 020.52
Financement Compte 2	291 000 777.96	0.00	250 000 000	0	194 288 887.34	0.00
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis - (col. gauche - diminution / col. droite - augmentation)	0.00	59 022 845.58	17 955 592	0	90 230 183.47	0.00
Variation nette des provisions et des réserves Compte 1 (col. gauche - abation nette / col. droite - dissolution nette)	0.00	30 324 286.31	109 353 221	0	163 124 707.69	0.00
Variation nette des provisions et de la réserve Compte 2 (col. gauche - dotation nette / col. droite - dissolution nette)	0.00	291 000 777.96	0	250 000 000	5 182 496.30	194 288 887.34
Variation du découvert (col. gauche - augmentation de la fortune ou diminution du découvert / col. droite - diminution de la fortune ou augmentation du découvert)	12 259 665.39	0.00	31 800 112	0	5 182 496.30	0.00

Légende:

¹ Patrimoine administratif

² Patrimoine financier

PL 8959**Projet de loi
ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et
complémentaires pour l'exercice 2002**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1

¹Il est ouvert au Conseil d'Etat pour l'exercice
2002:

a) divers crédits supplémentaires (fonctionnement) pour un montant de	251 037 437,66 F
b) divers crédits complémentaires (investissements) pour un montant de	<u>53 966 062,63 F</u>
soit au total	<u><u>305 003 500,29 F</u></u>

²Les crédits complémentaires ne sont pas ouverts pour les investissements dont les tranches annuelles de trésorerie, prévues au budget, sont dépassées.

Art. 2

Il est justifié de ces crédits supplémentaires et complémentaires au compte d'Etat 2002.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soumettons à vos délibérations l'ensemble des crédits supplémentaires et complémentaires dont vous trouverez, ci-après, deux listes séparées :

- la première regroupe les dépassements de crédits ayant fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances en cours d'exercice, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ;
- la seconde est relative aux dépassements de crédits qui n'ont pas fait l'objet d'une acceptation de la commission des finances.

Vous pourrez également trouver au compte d'Etat les justifications fournies par les départements à l'appui de chacune de ces demandes.

Au bénéfice des explications données, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi.

Annexes :

- *Tableau « Crédits supplémentaires et complémentaires – approuvés par la Commission des finances »*
- *Tableau « Crédits supplémentaires et complémentaires – non approuvés par la Commission des finances »*

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (1)
Approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement	dont autorisé
120400 31	FONCTIONNEMENT (1)	1'384'100,00	1778668,26	394'568,26	557'000,00
170000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	34'272'500,00	41'952'304,70	7'679'804,70	9'000'000,00
210200 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	487'000,00	540'955,15	53'955,15	76'000,00
320000 362	COMMUNES	14'265'000,00	15'077'100,00	812'100,00	700'000,00
360000 309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	101'000,00	126'341,15	25'341,15	17'000,00
360000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	9'600'000,00	11'340'000,00	1'740'000,00	1'740'000,00
410100 351	CANTONS	125'000,00	136'626,20	11'626,20	12'000,00
410400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'121'120,00	1'626'942,75	505'822,75	68'000,00
410400 303	ASSURANCES SOCIALES	96'370,00	142'447,10	46'077,10	15'000,00
410400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	115'420,00	207'815,50	92'395,50	15'000,00
410400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'480,00	10'216,60	4'736,60	15'000,00
420000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	23'975'340,00	25'939'235,20	1'963'895,20	250'000,00
420000 303	ASSURANCES SOCIALES	3'673'450,00	3'725'107,40	51'657,40	56'000,00
420000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	2'487'920,00	2'833'328,70	345'408,70	56'000,00
420000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	221'970,00	234'508,20	12'538,20	30'000,00
440000 349	AUTRES PARTS	1'567'500,00	4'345'641,60	2'778'141,60	273'000,00
471000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	6'159'340,00	6'630'550,30	471'210,30	300'000,00
471000 303	ASSURANCES SOCIALES	540'430,00	582'894,60	42'464,60	61'000,00
471000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	645'560,00	674'282,95	28'722,95	16'000,00
471000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	45'080,00	50'688,55	5'608,55	37'000,00
472000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	46'130,00	47'955,50	1'825,50	16'000,00
473000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'084'580,00	5'427'100,75	342'520,75	37'000,00
473000 303	ASSURANCES SOCIALES	446'130,00	477'683,45	31'553,45	8'000,00
473000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	525'470,00	536'291,15	10'821,15	8'000,00
473000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	33'570,00	40'601,80	7'031,80	8'000,00
472000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	397'620,00	1'602'688,75	1'205'068,75	147'96'585,03
472000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	396'810,00	1'024'952,00	628'142,00	147'96'585,03
472000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	243'640,00	347'171,69	103'531,69	147'96'585,03
540000 31	DEPENSES GÉNÉRALES	91'763'200,00	94'619'100,34	2'855'900,34	323'500,00
740100 364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	0,00	15'701,80	15'701,80	323'500,00
740100 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	0,00	87'317,25	87'317,25	769'117,00
842900 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	100'034'188,00	119'774'186,30	19'739'998,30	3'638'000,00
851100 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	8'291'662,00	8'504'955,00	213'293,00	250'000,00
170000 513.75	INVESTISSEMENT (1)		2'524'247,70	1'524'247,70	215'000,00
170000 513.85	INSTALLATION TELEPHONE-CTDI	3'000'000,00	7'836'196,30	4'836'196,30	95'000,00
170000 516.19	RENOUVELLEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE-CTDI	1'000'000,00	1'596'574,79	596'574,79	106'200,00
170000 516.49	ACHAT DE MATERIEL LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUE	4'988'200,00	5'657'221,79	669'021,79	269'000,00
341100 516.32	REPLACEMENT DE MATERIEL PÉDAGOGIQUE	150'000,00	390'100,10	240'100,10	50'000,00
390000 516.82	REPLACEMENT DE MATERIEL PÉDAGOGIQUE	806'200,00	860'478,40	54'278,40	155'000,00
440000 516.82	REPLACEMENT DE MATERIEL SPTS	150'000,00	212'455,30	62'455,30	86'000,00
540300 513.72	RENOUVELLEMENT DE MATERIEL PUBLICS	25'995'000,00	34'394'486,00	8'499'486,00	4'042'000,00
	TOTAL COMPTE DE FONCTIONNEMENT (1)	308'154'590,00	362'810'474,87	54'655'884,87	35'978'045,03
	TOTAL COMPTE D'INVESTISSEMENT (1)	41'645'130,00	67'853'760,38	26'208'630,38	6'424'000,00
	TOTAL GENERAL	349'799'720,00	430'664'235,25	80'864'515,25	42'402'045,03

Pour mémoire : les autres demandes de dépassements de crédits sur les rubriques de dépenses générales ont été acceptées, mais ne figurent pas dans la liste ci-dessus, vu la procédure des reports de crédits.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (2)
Non approuvés par la Commission des Finances

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
	CHANCELLERIE			
100100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	1'869'090.00	1'875'664.35	6'574.35
100200 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	3'778'000.00	3'994'797.05	216'797.05
100200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	244'920.00	266'191.50	21'271.50
100200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	490.00	742.10	252.10
100300 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	122'820.00	139'895.00	17'075.00
100300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	250.00	398.55	148.55
110200 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	15'310.00	16'015.00	705.00
110200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	412'810.00	475'203.95	62'393.95
110200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	22'410.00	26'017.55	3'607.55
110200 360	CONFÉDÉRATION	95'000.00	143'139.00	48'139.00
120200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	88'560.00	98'831.65	10'271.65
120200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'550.00	4'710.10	160.10
120200 364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	360'000.00	660'000.00	300'000.00
120200 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	130'600.00	241'266.27	110'666.27
120300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	37'230.00	39'820.60	2'590.60
120400 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	40'000.00	46'631.00	6'631.00
120400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	914'380.00	1'099'667.45	185'277.45
120400 303	ASSURANCES SOCIALES	80'230.00	89'852.95	9'622.95
120400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'630.00	4'937.45	1'307.45
120700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	152'940.00	161'567.65	8'617.65
120700 303	ASSURANCES SOCIALES	13'430.00	14'319.75	889.75
120700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'030.00	1'178.50	148.50
120800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	736'040.00	792'449.60	56'409.60
120800 303	ASSURANCES SOCIALES	64'570.00	67'460.05	2'890.05
120800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	77'470.00	105'061.35	27'591.35
120800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'710.00	5'381.30	671.30
170000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	3'102'190.00	3'530'835.00	428'645.00
170000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	163'120.00	188'340.70	25'220.70
	TOTAL	12'535'800.00	14'090'355.42	1'554'555.42
	FINANCES			
210200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	5'477'170.00	5'667'515.95	190'345.95
210200 303	ASSURANCES SOCIALES	480'590.00	496'253.85	15'663.85
210200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	572'680.00	603'823.50	31'143.50
210200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	28'950.00	36'725.90	7'775.90
210200 338	PROVISIONS	100'000.00	2'000'000.00	1'900'000.00
	FINANCES			

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
210400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5850,00	5871,30	21,30
210500 303	ASSURANCES SOCIALES	73680,00	76070,90	2390,90
210500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	82870,00	86684,65	3814,65
210500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5280,00	6'605,85	1'325,85
210600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	734'230,00	750'807,20	16'577,20
210600 303	ASSURANCES SOCIALES	64'420,00	65'468,45	1'048,45
210600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	76'690,00	94'502,20	17'812,20
210600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'350,00	4'533,25	183,25
220000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'211'960,00	2'341'236,30	129'276,30
220000 303	ASSURANCES SOCIALES	194'070,00	204'656,55	10'586,55
220000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	225'620,00	242'753,95	17'133,95
220000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	13'790,00	16'194,10	2'404,10
230100 321	DETTES À COURT TERME	22'882'971,00	26'742'339,23	3'859'368,23
230100 329	AUTRES INTÉRÊTS PASSIFS	18'350'000,00	24'271'342,77	5'921'342,77
230200 320	ENGAGEMENTS COURANTS	360'000,00	1'083'548,06	723'548,06
230200 338	PROVISIONS	0,00	56'250,00	56'250,00
230200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	160'000,00	18'663'664,75	18'503'664,75
230300 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	0,00	13'000'000,00	13'000'000,00
240000 329	AUTRES INTÉRÊTS PASSIFS	5'860'000,00	6'870'662,99	1'010'662,99
240000 340	PART DES COMMUNES AUX RECETTES	2'550'000,00	4'740'158,45	2'190'158,45
240000 342	PART DES COMMUNES AUX IMPÔTS SPÉCIAUX	180'000,00	229'146,55	49'146,55
240000 343	PART DES COMMUNES AUX IMPÔTS SPÉCIAUX	2'589'000,00	2'664'953,50	75'953,50
240000 344	PART POMPIERS TAXES D'ASSURANCE CONTRE L' INCENDIE	2'589'000,00	2'664'953,50	75'953,50
240000 346	COMP. FIN. AUX COMMUNES FRANÇAISES	950'000'000,00	116'908'323,70	21'908'323,70
240000 347	PART DES COMM. A L'IMPÔT S/LA DISSOLUTION DES RESERVES ET PROVISIONS	255'000,00	749'663,90	494'663,90
240000 349	AUTRES PARTS	18'000'000,00	32'000'000,00	14'000'000,00
250000 307	PRESTATIONS AUX RETRAITÉS	36'469'160,00	39'691'510,00	3'222'350,00
260000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	10'562'840,00	10'826'821,50	263'981,50
260000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	817'260,00	935'613,20	118'353,20
260000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	22'080,00	31'750,65	9'670,65
270000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	28'480,00	32'278,45	3'798,45
280000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	41'252'160,00	42'207'196,15	955'036,15
280000 303	ASSURANCES SOCIALES	3'623'510,00	3'717'298,30	93'788,30
280000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	4'299'760,00	4'704'394,75	404'634,75
280000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	270'130,00	307'519,60	37'389,60
290100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	228'950,00	261'308,45	32'358,45
290100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	24'550,00	27'629,60	3'079,60
290100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'330,00	1'890,95	560,95
291000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'214'970,00	2'370'326,90	155'356,90
291000 303	ASSURANCES SOCIALES	194'340,00	208'704,65	14'364,65
291000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	236'170,00	295'701,05	59'531,05
291000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	134'300,00	14'743,30	1'313,30
294000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	11'440,00	14'418,05	2'978,05
	FINANCES			

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
295000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1910030.00	2'187'169.70	277'139.70
295000 303	ASSURANCES SOCIALES	167'590.00	187'461.65	19'871.65
295000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	8'500.00	15'636.90	7'136.90
	TOTAL	281'484'851.00	371'384'085.10	89'899'234.10
	INSTRUCTION PUBLIQUE			
310000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	91'000.00	99'181.02	8'181.02
310000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	537'760.95	537'760.95
310000 309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	50'000.00	262'122.25	212'122.25
310000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	442'000.00	445'000.00	3'000.00
310000 338	PROVISIONS	30'000.00	67'536.00	37'536.00
310000 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	104'000.00	166'751.30	62'751.30
310000 363	PROPRES ET ABaisseMENTS	16'180'000.00	142'300.00	142'300.00
310000 365	INSTITUTIONS PRIVEES	54'893'000.00	55'312'511.60	419'511.60
320000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	28'881'000.00	27'106'105.46	229'105.46
320000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	16'111'000.00	182'1736.16	210'736.16
320000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	387'000.00	391'000.00	4'000.00
330000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	18'610'000.00	18'688'652.90	78'652.90
330000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	992'000.00	1'110'351.48	118'351.48
330000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	60'250.40	60'250.40
330000 351	CANTONS	0.00	2'1020.00	2'1020.00
340000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	25'337'000.00	25'753'589.91	416'589.91
340000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'313'000.00	1'455'606.90	142'606.90
340000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	28'999.00	28'999.00
340000 351	CANTONS	334'000.00	652'800.00	318'800.00
340000 364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	12'467'000.00	12'612'000.00	145'000.00
340000 365	INSTITUTIONS PRIVEES	931'000.00	932'187.40	1'187.40
360000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	59'553'000.00	60'040'293.45	487'293.45
360000 303	ASSURANCES SOCIALES	5'215'000.00	5'248'665.16	33'665.16
360000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	6'074'000.00	6'377'563.05	303'563.05
360000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	377'000.00	440'050.45	63'050.45
360000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	73'675.95	73'675.95
360000 364	SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE	14'342'000.00	14'587'200.00	245'200.00
360000 366	PERSONNES PHYSIQUES	6'154'000.00	6'321'139.11	167'139.11
370000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	1'250'000.00	1'405'311.47	155'311.47
370000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	57'000.00	66'669.17	9'669.17
370000 351	CANTONS	1'000'000.00	1'313'770.50	313'770.50
390000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	97'000.00	111'382.63	14'382.63
390000 351	CANTONS	1'169'500.00	1'182'033.45	12'533.45
390000 361	CANTONS	193'100.00	211'712.60	18'612.60
	TOTAL	256'134'600.00	261'226'929.62	5'092'329.62
	JUSTICE, POLICE ET SECURITE			

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
410100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	314'350.00	349'458.90	35'108.90
410100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	15'910.00	19'455.30	3'545.30
410300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	59'530.00	65'637.75	6'107.75
410300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'310.00	4'078.25	768.25
410300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	2'711.50	2'711.50
410400 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	3'377.30	3'377.30
420000 338	PROVISIONS ET RESERVES	0.00	131'000.00	131'000.00
430200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'880.00	8'417.55	537.55
430300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	393'130.00	436'947.65	43'817.65
430300 303	ASSURANCES SOCIALES	34'490.00	38'568.35	4'078.35
430300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	39'930.00	43'866.70	3'936.70
430300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'590.00	3'070.90	480.90
430400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	91'700.00	103'846.60	12'146.60
430500 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	8'160.00	8'940.00	780.00
430500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	10'597'440.00	10'675'789.15	78'349.15
430500 303	ASSURANCES SOCIALES	930'540.00	939'215.55	8675.55
430500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	71'250.00	79'763.60	8'513.60
430800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	207'810.00	245'034.15	37'224.15
430800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	12'160.00	13'199.85	1'039.85
440000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	57'19'110.00	58'07'834.00	88'724.00
440000 338	PROVISIONS	9'600'000.00	11'600'000.00	2'000'000.00
450100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	48'230.00	75'967.15	27'737.15
450100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'380.00	2'609.30	229.30
450100 351	CANTONS	435'000.00	435'850.65	850.65
450200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	237'13'280.00	262'11'578.95	2'498'298.95
450200 303	ASSURANCES SOCIALES	2'080'630.00	2'229'943.65	149'313.65
450200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	862'200.00	990'254.70	128'054.70
450200 338	PROVISIONS	180'000.00	1'090'000.00	910'000.00
450300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'930.00	5'086.00	156.00
450400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	312'9220.00	3270'470.10	141'250.10
450400 303	ASSURANCES SOCIALES	274'570.00	287'441.70	12'871.70
450400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	327'100.00	360'991.45	23'891.45
450400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	21'020.00	26'307.25	5'287.25
450500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	7'306'420.00	7'377'861.90	71'441.90
450500 303	ASSURANCES SOCIALES	641'050.00	642'952.95	1'902.95
450500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	715'950.00	756'987.60	41'037.60
450500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	44'130.00	51'507.25	7'377.25
460000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	6'75'920.00	7'15'541.85	39'621.85
460000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	39'260.00	43'283.25	4'023.25
470300 339	CRÉANCES IRRECOURVABLES	0.00	974.40	974.40
472000 339	CRÉANCES IRRECOURVABLES	25'000.00	60'535.03	35'535.03
473000 339	CRÉANCES IRRECOURVABLES	0.00	1'493.68	1'493.68
473000 340	PART DES COMMUNES AUX RECETTES	130'000.00	207'090.00	77'090.00
	TOTAL	68'765'580.00	75'414'941.86	6'649'361.86
510100 304	AMENAGEMENT, EQUIPEMENT & LOGEMENT			
	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	512'260.00	520'967.30	8707.30

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
510100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	29'050.00	34'538.85	5'488.85
510900 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	10'000.00	48'544.85	38'544.85
520000 301	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	91'850.00	98'725.80	6'875.80
520000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	7'230'220.00	7'373'048.25	142'829.25
520000 303	ASSURANCES SOCIALES	642'450.00	654'483.50	12'033.50
520000 305	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	748'530.00	871'888.95	123'358.95
530000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	43'440.00	50'865.95	7'425.95
530000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	532'440.00	534'236.95	1'796.95
530000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	28'490.00	32'918.40	4'428.40
530000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	8'201.80	8'201.80
540000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	61'294'47.00	6'387'676.45	258'229.45
540000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	155'170.00	171'180.40	16'010.40
540000 331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	40'246.15	40'246.15
550000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	137'51'000.00	14'455'210.65	704'210.65
550000 306	PRESTATIONS EN NATURE	82'960.00	91'562.65	8'602.65
550000 352	COMMUNES	20'000.00	22'804.00	2'804.00
560000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	13'000'000.00	14'360'825.00	1'360'825.00
560000 303	ASSURANCES SOCIALES	58'192'40.00	5'860'507.70	41'267.70
560000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	510'590.00	513'291.95	2'701.95
560000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	599'900.00	661'732.70	61'832.70
560000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	361'200.00	401'116.60	3'996.60
560000 338	PROVISIONS	0.00	10'605.00	10'605.00
560000 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	100'000.00	210'000.00	110'000.00
570000 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	425'000.00	1'288'772.70	863'772.70
570000 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	127'560.00	207'978.40	80'418.40
570000 303	ASSURANCES SOCIALES	3'291'090.00	3'328'241.75	37'151.75
570000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	299'970.00	310'636.90	10'666.90
570000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	339'730.00	401'496.80	61'766.80
570000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	20'890.00	23'856.45	2'966.45
	TOTAL	54'577'397.00	58'621'235.85	4'043'838.85
610200 301	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			
610200 303	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2'260'340.00	2'685'210.70	424'870.70
610200 304	ASSURANCES SOCIALES	198'900.00	233'270.45	34'370.45
610200 305	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	228'730.00	301'115.30	72'385.30
610200 308	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	13'170.00	18'714.50	5'544.50
610300 304	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	200'000.00	251'546.00	51'546.00
610300 305	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	90'700.00	103'066.40	12'366.40
610300 338	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'380.00	5'802.15	422.15
610400 301	PROVISIONS	50'000.00	94'669.75	44'669.75
	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	12'273'970.00	13'363'592.95	89'622.95
	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE			

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
610400 303	ASSURANCES SOCIALES	111790.00	120144.65	8'354.65
610400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	128790.00	171'686.90	42'896.90
610400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'870.00	8'674.00	1'804.00
610500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	250'930.00	287'291.15	36'361.15
610500 303	ASSURANCES SOCIALES	24'590.00	26'123.75	1'533.75
610500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	27'100.00	38'833.15	11'733.15
610500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'640.00	2'110.65	470.65
620600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'102'450.00	1'420'671.20	318'221.20
620600 303	ASSURANCES SOCIALES	96'730.00	123'998.20	27'268.20
620600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	114'760.00	150'639.40	35'879.40
620600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'240.00	10'119.60	2'879.60
621200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	22'880.00	24'862.90	1'982.90
621300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	22'120.00	24'226.65	2'106.65
621600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'020.00	2'350.00	1'330.00
635000 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0.00	10'339.90	7'19.90
635000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	482'920.00	500'196.65	17'276.65
635000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	26'910.00	29'093.55	2'183.55
635000 306	PRESTATIONS EN NATURE	0.00	1'028.50	1'028.50
641100 306	PRESTATIONS EN NATURE	0.00	3'894.30	3'894.30
641300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	585'020.00	827'069.15	242'049.15
641300 303	ASSURANCES SOCIALES	51'330.00	72'923.30	21'593.30
641300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	60'810.00	97'977.65	37'167.65
641300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'330.00	5'520.60	2'190.60
641400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'520.00	4'583.50	63.50
641500 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	643'520.00	765'728.80	122'208.80
641500 303	ASSURANCES SOCIALES	56'470.00	65'623.90	9'153.90
641500 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	65'710.00	85'431.00	19'721.00
641500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'810.00	5'104.40	1'294.40
641600 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	242'160.00	356'126.50	113'966.50
641600 303	ASSURANCES SOCIALES	21'240.00	31'362.85	10'122.85
641600 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	25'110.00	51'013.80	25'903.80
641600 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'560.00	2'339.10	779.10
641700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	750'240.00	923'886.55	173'646.55
641700 303	ASSURANCES SOCIALES	65'830.00	81'423.05	15'593.05
641700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	7'270.00	93'696.95	16'426.95
641700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'380.00	6'230.60	1'850.60
641800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	656'470.00	808'600.35	152'130.35
641800 303	ASSURANCES SOCIALES	57'590.00	70'737.95	13'147.95
641800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	66'060.00	92'609.70	26'549.70
641800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	4'550.00	6'014.05	1'464.05
645700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	851'810.00	898'514.10	46'704.10
645700 303	INTERIEUR, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT & ENERGIE ASSURANCES SOCIALES	74'730.00	793'15.80	4'585.80

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
645700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	88'950.00	107'682.95	18'732.95
645700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	5'300.00	6'113.65	813.65
646700 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'377'240.00	1'677'188.95	299'948.95
646700 303	ASSURANCES SOCIALES	122'740.00	147'795.95	25'055.95
646700 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	142'120.00	198'338.35	56'218.35
646700 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'480.00	11'124.80	3'644.80
647800 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	608'780.00	804'052.30	195'272.30
647800 303	ASSURANCES SOCIALES	53'420.00	70'777.05	17'357.05
647800 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	64'220.00	86'295.15	22'075.15
647800 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'380.00	5'357.50	1'977.50
650400 339	CREANCES IRRÉCOUVRABLES	0.00	300.00	300.00
650400 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	51'030.00	60'860.00	9'830.00
650400 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'638'810.00	3'924'975.20	286'165.20
650400 303	ASSURANCES SOCIALES	323'750.00	345'573.95	21'823.95
650400 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	363'980.00	398'539.30	34'559.30
652000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	21'060.00	25'959.70	4'899.70
660000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	26'940.00	29'526.20	2'586.20
660000 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	105'360.00	105'767.10	407.10
660000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	1'570.00	305'341.80	7'281.80
660000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	298'060.00	20'088.95	2'518.95
660000 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	506'900.00	766'328.80	259'428.80
672100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	599'160.00	822'534.55	223'374.55
672100 303	ASSURANCES SOCIALES	52'570.00	72'346.75	19'776.75
672100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	58'250.00	97'132.40	38'882.40
672100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'360.00	5'565.75	2'205.75
672100 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	675.60	675.60
672200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	469'800.00	572'151.90	102'351.90
672200 303	ASSURANCES SOCIALES	41'220.00	50'392.75	9'172.75
672200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	48'600.00	71'743.95	23'143.95
672200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'740.00	3'786.70	1'046.70
672300 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	466'340.00	501'755.05	35'415.05
672300 303	ASSURANCES SOCIALES	40'920.00	44'158.00	3'238.00
672300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	46'700.00	75'478.30	28'778.30
672300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	2'370.00	3'125.70	755.70
	TOTAL	20'792'190.00	24'869'791.00	4'077'601.00
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
710000 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	10'000.00	27'623.65	17'623.65
720200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	7'410.00	8'403.20	993.20
720400 303	ASSURANCES SOCIALES	0.00	1'706.65	1'706.65
	ECONOMIE, EMPLOI ET AFFAIRES EXTERIEURES			
720400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	0.00	113.10	113.10

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
730000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	527'760.00	565'232.10	37'472.10
730000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	332'270.00	351'195.50	19'925.50
730000 365	INSTITUTIONS PRIVEES	4'200.00	5'311.00	1'111.00
740100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0.00	4'262.50	4'262.50
740100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	575'980.00	591'085.05	15'105.05
740100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	33'180.00	37'491.70	4'311.70
740100 308	PERSONNEL TEMPORAIRE; CHÔMEURS	39'520'000.00	39'652'822.35	132'822.35
740100 338	PROVISIONS	0.00	510'000.00	510'000.00
740100 366	PERSONNES PHYSIQUES	14'480'000.00	15'221'492.72	741'492.72
740200 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	0.00	4'395.00	4'395.00
740200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	2'099'090.00	2'167'601.10	68'511.10
740200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	120'280.00	138'695.00	18'415.00
740400 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	28'300.00	31'944.35	3'644.35
750000 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	57'940.00	104'025.00	46'085.00
750000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	14'560.00	15'617.85	1'057.85
760200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	117'340.00	118'075.30	735.30
760200 350	CONFÉDÉRATION	14'800.00	14'936.40	136.40
770000 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	339'220.00	371'465.25	32'245.25
770000 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	18'500.00	21'709.90	3'209.90
790100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	15'000.00	16'955.00	1'955.00
790100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1'178'810.00	1'218'656.30	39'846.30
790100 303	ASSURANCES SOCIALES	103'430.00	107'344.05	3'914.05
790100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	125'800.00	132'571.20	6'771.20
790100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	6'680.00	8'181.50	1'501.50
790100 338	PROVISIONS ET RESERVES	0.00	1'800'000.00	1'800'000.00
790100 365	INSTITUTIONS PRIVEES	0.00	5'566'576.30	2'276'576.30
790200 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	3'280'000.00	5'566'576.30	2'276'576.30
790200 303	ASSURANCES SOCIALES	645'040.00	757'294.60	112'254.60
790200 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	58'590.00	66'769.75	10'179.75
790200 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	68'460.00	86'361.60	17'901.60
790200 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	38'100.00	5'530.55	1'20.55
790200 367	ETRANGER	0.00	1'500'000.00	1'500'000.00
		3'550'000.00	3'753'756.58	203'756.58
	TOTAL	67'035'450.00	74'659'202.10	7'623'752.10
811100 305	ACTION SOCIALE ET SANTE			
813100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	11'720.00	13'110.55	1'390.55
821200 304	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1'910.00	3'853.25	1'943.25
	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	77'570.00	81'846.00	4'276.00
821200 305	ACTION SOCIALE ET SANTE			
821300 301	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	3'640.00	3'728.80	88.80
	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	289'210.00	290'266.85	1'056.85

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
821300 303	ASSURANCES SOCIALES	25390.00	25704.85	314.85
821300 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	30140.00	35322.35	5182.35
831100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	8160.00	11090.00	2930.00
831100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	71480.00	112653.28	41173.28
831100 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	0.00	38875.85	38875.85
831100 365	INSTITUTIONS PRIVÉES	87418393.00	88702969.78	1284576.78
841100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2057040.00	2060156.30	3116.30
841100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	11000.00	14575.70	3575.70
841100 360	CONFÉDÉRATION	154811000.00	170493888.00	15692888.00
843300 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	59870.00	66502.70	6632.70
843300 308	PERSONNEL TEMPORAIRE, CHÔMEURS	211570.00	263222.15	51652.15
843300 338	PROVISIONS	0.00	5051000.00	5051000.00
843300 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	4000000.00	6178186.30	2178186.30
843300 366	PERSONNES PHYSIQUES	371359390.00	383739189.38	12379799.38
844800 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	12927490.00	13099580.20	127090.20
844900 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	3535597.00	3672623.85	137026.85
845100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	1708740.00	1748471.45	39677.45
845100 303	ASSURANCES SOCIALES	149930.00	153974.65	4044.65
845100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	11700.00	13555.70	1855.70
851100 300	AUTORITÉS, COMMISSIONS ET JUGES	58130.00	68091.25	11961.25
851100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	8450.00	10548.05	2098.05
853100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	2181320.00	2217542.00	36222.00
853100 303	ASSURANCES SOCIALES	191400.00	197446.70	6046.70
853100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	225770.00	276623.40	50853.40
853100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	13720.00	16429.65	2709.65
854100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	0.00	165.53	165.53
854100 303	ASSURANCES SOCIALES	789470.00	810777.55	21307.55
854100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	69280.00	71206.80	1926.80
854100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	81250.00	81836.80	586.80
855100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	4460.00	5222.25	762.25
855100 305	ASSURANCE MALADIE ET DE PRÉVOYANCE	439770.00	445311.65	5541.65
855100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	25870.00	27610.10	1740.10
855100 339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	5500.00	8254.45	2754.45
861100 301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	205700.00	207216.05	1516.05
861100 304	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	223100.00	27672.90	5362.90
861100 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	1130.00	1182.45	52.45
862000 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	703370174.00	743344115.35	39973941.35
866100 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	9168760.00	9277506.15	108746.15
867100 363	PROPRES ÉTABLISSEMENTS	5746170.00	5927879.12	81709.12
	TOTAL	1361387574.00	1438796932.14	77409358.14
920200 304	AFFAIRES MILITAIRES			
920200 305	CAISSE DE PENSION ET DE PRÉVOYANCE	201700.00	213926.75	12267.75
	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	11520.00	11977.90	457.90

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
920500 305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	18'130.00	18'576.65	446.65
920500 309	FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES	0.00	1'544.65	1'544.65
920500 339	CREANCES IRRECOUVRABLES	0.00	16'845.75	16'845.75
	TOTAL	231'350.00	262'871.70	31'521.70
	TOTAL DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (2)	2'122'944'792.00	2'319'326'344.79	196'381'552.79

Rubrique n°	Libellé	Budget 2002	Comptes 2002	Dépassement
	INVESTISSEMENTS			
100200 516.49	ACHAT DE MATERIEL, LOGICIELS ET PRESTATIONS INFORMATIQUE	0	2'153.10	2'153.10
170000 513.86	RENOUVELLEMENT TELEPHONIE	1'400'000	1'406'182.75	6'182.75
170000 513.87	RENOUVELLEMENT RESEAUX	1'320'000	1'328'690.40	8'690.40
170000 518.48	ACHATS DE PRESTATIONS INFORMATIQUES AUPRES DE TIERS	0	5'423.05	5'423.05
280000 516.33	REPLACEMENT DE MOBILIER	0	1'180.95	1'180.95
330300 516.32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUES	0	219'741.30	219'741.30
340500 516.32	REPLACEMENT DE MATERIEL ET MACHINES PEDAGOGIQUES	0	20'960.95	20'960.95
340800 516.32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	100'000	120'867.60	20'867.60
341300 516.32	REPLACEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	128'500	152'331.05	23'831.05
460000 516.73	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, EQUIPEMENTS	0	154'819.90	154'819.90
460000 572.03	COMMUNES	0	137'345.00	137'345.00
460000 576.17	PERSONNES PHYSIQUES	0	4'465.55	4'465.55
510900 510.01	TERRAINS NON BATIS	0	61'955.20	61'955.20
540300 513.73	RENOVATION DES CHAUFFERIES D'IMMEUBLES PUBLICS	3'300'000	3'311'922.45	11'922.45
540300 513.84	RENOVATION FACADES ET TOITURES D'IMMEUBLES LOCATIFS	1'200'000	1'327'854.70	127'854.70
550200 514.03	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	75'000	94'023.60	19'023.60
550500 511.80	T.P.G. - CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES NOUVELLES	31'050'000	42'593'471.90	11'543'471.90
560200 523.02	PROPRES ETABLISSEMENTS	0	15'000'000.00	15'000'000.00
652000 511.81	AMENAGEMENT DU LAC	600'000	664'007.15	64'007.15
799100 511.01	ZIMEYSA NON RELIEE AU RAIL	60'000	383'535.65	323'535.65
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS (2)	39'233'500	66'990'932.25	27'757'432.25
	TOTAL GENERAL (2)	2'162'178'292	2'386'317'277.04	224'138'985.04

TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT (1) + (2)

2'431'099'382.00 2'682'136'819.66 251'037'437.66

TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS (1) + (2)

80'878'630.00 134'844'692.63 53'966'062.63

TOTAL GENERAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

2'511'978'012.00 2'816'981'512.29 305'003'500.29

PL 8960**Projet de loi
concernant le boucllement de diverses lois d'investissement**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Les lois énumérées ci-après relevant des trains annuels de lois
d'investissement sont bouclées avec effet au 31 décembre 2002.

TRAIN ANNUEL DE LOIS D'INVESTISSEMENTS, LOIS BOUCLEES EN 2002

Rubrique	Libellé	Budget 2002	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2002	Disponible
17.02.02	CTI						
536.85	Financement de la connexion de 110 réseaux locaux et le recâblage de HdF, du centre adm. David-Dufour et HdV	0	7696	19.12.1997	1'750'000	1'753'469	-3'469
17.02.02	CTI						
506.07	Remplacement des centraux téléphoniques « Bourg-de-Four » et « Glacis-de-Rive » desservant une trentaine de bâtiments administratifs	0	8487	17.05.01	3'743'000	4'109'996	-366'996
17.02.04	CTI						
536.49	Acquisition de matériel inf. destiné à l'aménagement des salles de contrôle et de pilotage des Acacias	0	8333	15.12.00	200'000	199'241	759
17.02.06	CTI						
536.49	Acquisition de matériel, de logiciels et de prestations destinées à la mise en œuvre d'un env. infocentre global	18'000	8334	15.12.00	317'000	316'950	50
17.03.06	CTI						
536.49	Réalisation d'un système information pénitentiaire Papillon	0	7428	20.06.96	1'237'000	1'236'140	861
17.03.08	CTI						
536.49	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)	0	8128	21.09.00	308'000	200'617	107'383
17.03.11	CTI						
536.49	Gestion informatique centralisée des dossiers du service de la main d'œuvre étrangère	10'000	8342	15.12.00	545'000	667'621	-122'621
17.03.17	CTI						
536.49	Interface : insertion en entreprise	0	8121	22.06.00	312'600	292'763	19'837
17.03.08	CTI						
536.49	Réalisation du système d'information du service des passeports	0	7560	30.05.97	390'000	223'791	166'209
17.03.07	CTI						
536.49	Réalisation d'une centrale informatique des autorisations de commerce	0	7562	30.05.97	820'000	818'863	1'137
17.03.13	CTI						
536.49	Intranet du département de l'action sociale et de la santé	0	8343	15.12.2000	294'000	290'844	3'156
33.00.00	Cycle d'orientation						
536.02	Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des collèges du cycle d'orientation	85'000	8319	14.12.00	170'000	164'899.00	5'101.00

Rubrique	Libellé	Budget 2002	N° de la loi	Date	Montant voté	Cumul des dépenses au 31.12.2002	Disponible
34.00.00	Enseignement postobligatoire						
536.02	Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des collèges de l'enseignement postobligatoire	300'000	8319	14.12.00	600'000	603'352.90	-3'352.90
34.09.00	Ecole d'enseignement technique						
536.02	Acquisition d'équipements pédagogiques pour les laboratoires et ateliers de l'école d'enseignement technique		8115	17.12.99	300'000	299'783.50	216.50
34.11.00	Ecole d'art						
536.02	Mise à niveau des équipements compte tenu de l'évolution des techniques dans le domaine de formation des professions artistiques		8320	14.12.00	315'000	314'461.05	538.95
64.11.00	Service scientifique de l'environnement						
536.06	Remplacement des stations de mesure du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève	270'000	8043	25.06.99	1'080'000	1'079'712,53	287,47
65.04.00	Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage						
533.70	Création d'un centre de gestion dans la forêt de Jussy	0	8110	17.12.99	550'000	535'201,30	14'798,70
66.10.00	Service de l'agriculture						
554.01	Améliorations foncières	500'000	8609	26.04.02	500'000	452'903,50	47'096,50
85.51.00	Service de protection de la consommation						
536.03	Renouvellement matériel scientifique	434'643	8112	17.12.99	1'050'000	1'049'872	128

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux vœux exprimés par la Commission des finances, vous trouverez, ci-après, un bref exposé des motifs présentés dans le cadre de l'utilisation des crédits votés pour chacune des lois proposées au bouclement.

17.02.02	CTI						
536.85	Financement de la connexion de 110 réseaux locaux et le recâblage de HdF, du centre adm. David-Dufour et HdV	0	7696	19.12.1997	1'750'000	1'753'469	-3'469

PL 7696 : Financement de la connexion de 110 réseaux locaux et le recâblage de l'Hôtel des Finances, du centre administratif David-Dufour et l'Hôtel de Ville

Conformément à l'exposé des motifs, ce projet de loi a permis la modernisation du réseau cantonal, dit RC2, par :

- la mise en place de 6 nouveaux routeurs composant l'épine dorsale du réseau;
- le renforcement de la connexion des réseaux locaux;
- la modernisation du câblage de tout ou partie de bâtiments de l'administration cantonale en remplaçant des câbles coaxiaux par des câbles universels et la mise en place de fibres optiques, notamment les bâtiments suivants : 6-11, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2, rue Henry-Fazy, 4-6-11, rue des Glacis-de-Rive, 8-11, rue Jean-Calvin, 6 rue des Granges, 1-3-5, rue David-Dufour.

Les routeurs et équipements permettant le raccordement des réseaux locaux ont coûté 865 180 F. La modernisation du câblage des bâtiments s'est chiffrée à 870 289 F.

17.02.02	CTI						
506.07	Remplacement des centraux téléphoniques « Bourg-de-Four » et « Glacis-de-Rive » desservant une trentaine de bâtiments administratifs	0	8487	17.05.01	3'743'000	4'109'996	-366'996

PL 8487 : Remplacement des centraux téléphoniques « Bourg-de-Four » et « Glacis-de-Rive » desservant une trentaine de bâtiments administratifs

Conformément à l'exposé des motifs, ce projet de loi a permis de moderniser les centraux téléphoniques du Bourg-de-Four et de Glacis-de-Rive, qui avaient plus de 15 ans d'existence, ainsi que toutes les installations périphériques. L'ancienneté de leur technologie posait des problèmes d'entretien. Ce projet a fait suite au remplacement du central téléphonique de David-Dufour voté en 1996 et a fait l'objet d'un appel d'offres AIMP.

En terme d'infrastructures, le crédit d'investissement a permis :

- l'achat et l'installation de deux nouveaux centraux téléphoniques et plus de 2000 stations téléphoniques;
- la finalisation de la mise en place d'un câblage de type universel permettant le support à la fois de l'informatique, de la téléphonie et de l'image dans l'ensemble des bâtiments administratifs de la zone de Vieille-Ville et de celle des Glacis-de-Rive (plus de 30 bâtiments);
- la rénovation des locaux techniques télécoms du Bourg-de-Four et de Glacis-de-Rive, devenus vétustes;
- la formation des ingénieurs et des utilisateurs aux nouveaux produits.

La réalisation de ce projet a permis :

- l'introduction de la technologie numérique;
- de regrouper au quai du Rhône les trois pools de téléphonistes en un seul;
- d'unifier les anciennes plages de téléphone (319, 787, 327) de l'administration cantonale en une seule (327) et de mettre à disposition un numéro unique, soit le n° 327 41 11;
- d'avoir une numérotation interne unique à 5 chiffres pour l'ensemble des services rattachés aux trois centraux, soit près de 5000 utilisateurs;
- d'introduire de nouvelles fonctionnalités, telles que déviations, transferts, boîtes vocales, lignes de service, affichage du numéro de l'appelant, etc.;

- l'interconnexion dans le réseau des centraux des administrations genevoise et vaudoise (plus de 80 centraux) permettant des communications sans frais.

17.02.04	CTI						
536.49	Acquisition de matériel inf. destiné à l'aménagement des salles de contrôle et de pilotage des Acacias	0	8333	15.12.00	200'000	199'241	759

PL 8333 : Acquisition de matériel informatique destiné à l'aménagement des salles de contrôle et de pilotage des Acacias

Conformément à l'exposé des motifs, le projet 8333 a permis de mettre en place l'infrastructure technique nécessaire à la création d'une salle de pilotage centralisée permettant d'assurer la disponibilité et la mise à disposition des différents systèmes d'information de l'Etat.

Le transfert aux Acacias des diverses antennes du pilotage a démarré courant 2001 par le transfert de l'environnement IBM du nouvel Hôtel de Police (NHP), s'est poursuivi fin mars 2002 par celui de l'environnement AFC de l'Hôtel de Finances et s'est terminé fin avril 2002 par celui de l'environnement Bull.

En parallèle à ces transferts, de nombreuses consoles de surveillance ont été installées pour offrir au pilotage une vision centrale de l'ensemble des serveurs utilisés par les différents systèmes d'information de l'Etat. Les informations affichées par ces consoles permettent aux collaborateurs de la centrale d'appel de répondre aux questions des utilisateurs en étant informés instantanément des incidents.

La mise en place de cette infrastructure a permis de répondre pleinement aux objectifs visés par le projet de loi et surtout de poursuivre la mise en place du pilotage avec la mise en œuvre des composants relatifs à la gestion multi-serveurs.

Ce projet de loi a permis d'acquérir :

- des extensions de canaux et une interface IBM pour les consoles, le lecteur de cassettes, l'imprimante et la surveillance de la salle machines du NHP;
- des extensions de canaux pour les lecteurs de cassettes du système Bull;
- une extension de lignes via modem et les logiciels pour le pilotage à distance du système Bull;
- 12 PC pour les divers outils de surveillance et de pilotage.

17.02.06	CTI						
536.49	Acquisition de matériel, de logiciels et de prestations destinées à la mise en œuvre d'un env. infocentre global	18'000	8334	15.12.00	317'000	316'950	50

PL 8334 : Acquisition de matériel, de logiciels et de prestations destinées à la mise en œuvre d'un environnement infocentre global

Le projet de loi 8434 était destiné à l'acquisition de matériel, de logiciels et de prestations pour la mise en place d'un environnement global de type « infocentre ».

Il s'agissait de doter le CTI d'une infrastructure permettant de mutualiser les ressources matérielles et logicielles autour des produits déjà existants au sein de l'Etat de Genève.

La solution mise en œuvre devait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- fonctionnalités identiques à celles des produits client/serveur;
- réduction du coût des licences par rapport à une solution client/serveur;
- réduction du déploiement des produits sur les postes clients grâce à une interface web;
- automatisation des traitements tant dans le cadre d'une production normale que dans le cadre d'abonnement à des états répétitifs;
- administration et gestion centralisée des ressources;
- gestion de la sécurité des données.
- Le budget alloué a permis d'acquérir :
 - un serveur permettant d'héberger les bases de données infocentre existantes à l'Etat de Genève avant la mise en place du projet, ainsi que celles des applications futures;
 - un serveur hébergeant les logiciels spécifiques à la solution;
 - les logiciels permettant la diffusion, via la technologie web, de rapports et de cubes d'analyses multidimensionnelles.

La mise en place de cette infrastructure a fait l'objet d'un accompagnement et d'un transfert de compétences par des spécialistes des produits concernés.

Le montant total utilisé dans le cadre de cette loi a permis d'atteindre les objectifs prévus.

17.03.06	CTI						
536.49	Réalisation d'un système information pénitentiaire Papillon	0	7428	20.06.96	1'237'000	1'236'140	861

PL 7428 : Réalisation d'un système d'information pénitentiaire « Papillon »

L'exposé des motifs ouvrant un crédit destiné à financer la réalisation du système d'information pénitentiaire genevois « Papillon » décrit les objectifs fixés par l'administration pénitentiaire, telle qu'elle était organisée en 1996 de la manière suivante :

- pouvoir faire face à l'accroissement constant des tâches dû à l'augmentation du nombre de nuitées, à l'accroissement de la complexité des affaires et à l'attribution de nouvelles compétences;
- mieux utiliser les ressources existantes afin d'engager le personnel dans les domaines où il est le plus indispensable;
- mettre à la disposition des directions respectives un outil de recherche;
- assurer un contrôle plus précis de la détention préventive et de l'exécution des peines;
- rendre de meilleurs services aux visites (avocats, familles);
- rationaliser le traitement des archives.

La direction de l'office pénitentiaire, organisée sous sa forme actuelle, a regroupé les services concernés par l'utilisation du système d'information pénitentiaire, depuis le 1^{er} janvier 2001.

A ce jour, l'application « Papillon » est toujours opérationnelle. Elle a été essentiellement utilisée par la prison de Champ-Dollon et dans une manière plus restreinte par le service d'application des peines et mesures et le service de probation et d'insertion. D'autres services de l'office pénitentiaire commencent à l'utiliser depuis peu.

Cependant toutes les fonctionnalités de l'application n'ont pas été activées. En effet, des difficultés à l'utilisation ont pu être observées, l'application n'étant pas très conviviale, nonobstant son efficacité potentielle reconnue.

En conclusion, les objectifs décrits peuvent être considérés comme atteints sous réserve des remarques qui viennent d'être évoquées.

L'application, dont le potentiel est indéniable, bénéficie de constantes améliorations, dans la perspective notamment de fournir un outil d'aide à la décision à la direction de l'office pénitentiaire et des services qui lui sont subordonnés, grâce à la tenue de tableaux de bord.

L'adéquation entre, d'une part, une utilisation de l'application et une gestion de plus en plus complexe de la population carcérale, et d'autre part, les objectifs assignés dans le cadre du projet de loi 7428, rendent **nécessaire une étude de la refonte du système d'information pénitentiaire**.

C'est précisément dans cette perspective que le Conseil d'Etat a déposé en 2002 le projet de loi 8600 pour une étude sur le système d'information pénitentiaire.

17.03.08	CTI						
536.49	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)	0	8128	21.09.00	308'000	200'617	107'383

PL 8128 : Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)

Le projet de loi 8128 ouvrait un crédit pour permettre au service des automobiles et de la navigation (SAN) de gérer la redevance sur le trafic des poids lourds conformément aux exigences de la Confédération.

Il s'agissait en particulier :

- de gérer des données supplémentaires liées à la RPLP;
- d'échanger électroniquement les données entre le système informatique du SAN et celui des douanes suisses lors des opérations d'immatriculation;
- de calculer la redevance forfaitaire selon les nouveaux barèmes.

Les objectifs ont été atteints par l'extension de la base de données du SAN. En outre, un processus d'échange des données entre le service des automobiles et les douanes suisses a été mis en place.

17.03.11	CTI						
536.49	Gestion informatique centralisée des dossiers du service de la main d'œuvre étrangère	10'000	8342	15.12.00	545'000	667'621	-122'621

PL 8342 : Gestion informatique centralisée des dossiers de l'office de la main-d'œuvre étrangère du département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE)

Conformément à l'exposé des motifs, l'office de la main-d'œuvre étrangère (OME) a acquis le matériel, les logiciels, ainsi que les prestations de tiers nécessaires à l'installation dans les délais prévus d'un outil de gestion informatique centralisé des dossiers concernant la main-d'œuvre étrangère.

A. Demandes d'autorisations pour la main-d'œuvre étrangère

Grâce à la réalisation de ce projet, l'OME gère aisément depuis le 1^{er} novembre 2001, non pas 10 000 dossiers de demandes par année comme prévu lors de l'élaboration du projet, mais 18 000 par année, suite à une très forte augmentation des demandes d'autorisations entre 2000 et 2002.

Conformément au cahier des charges, l'outil mis en place a permis de :

- réduire considérablement la durée des procédures internes de l'office;
- fiabiliser à 100 % le suivi des dossiers et leur enregistrement;
- disposer d'informations en temps réel sur les demandes en cours;
- générer un certain nombre de documents à caractère répétitif tels que lettres de décisions et de transmissions internes;
- établir une base de données en temps réel pour les statistiques à usage interne du département.

B. Enquêtes sur les infractions à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers

Un outil similaire, mais de complexité plus modeste à celui mis en place pour les dossiers de demandes d'autorisations, a été réalisé dans les délais annoncés dans l'exposé des motifs. Cet outil a permis, dès le printemps 2002,

- de fiabiliser à 100 % le suivi des dossiers et leur enregistrement;
- de disposer d'informations en temps réel et à jour sur les enquêtes en cours;
- de générer quelques documents administratifs constitutifs des enquêtes;
- d'établir une base de données limitées en temps réel pour les statistiques à usage interne de l'office.

C. Nécessité d'un montant supplémentaire en raisons d'imprévus importants

En cours de projet en 2001, la confirmation de la date du 1^{er} juin 2002 pour la mise en œuvre de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et la Communauté européenne a nécessité une révision partielle de certains aspects de l'outil informatique en développement.

De plus, la migration informatique générale vers Office 2000, à fin octobre 2001, et la mise en place de la restructuration du DEEE avec certains effets collatéraux sur l'organisation de l'OME et de son système de gestion des dossiers, sont venues s'ajouter à la problématique précédente.

Un cahier des charges complémentaire a été établi pour le printemps 2002 et un montant supplémentaire déterminé afin d'adapter le projet aux nouvelles données législatives et pratiques de gestion des dossiers et de tenir compte des divers autres changements susmentionnés.

Dans le courant du mois d'avril 2002, le Conseil d'Etat a transmis à la commission des finances une demande de crédit complémentaire pour un montant de 122 621 F permettant de concrétiser les changements nécessaires à la transition liée à l'Accord bilatéral Suisse-Europe et au bon fonctionnement de l'outil dans le nouveau cadre législatif.

La mise en place de cette infrastructure informatique a permis de répondre pleinement aux objectifs visés tant sur le plan du fonctionnement interne de l'office, qui sans ces outils n'aurait vraisemblablement pas pu faire face aux divers événements survenus depuis l'an 2000, que sur le plan de sa mission, non seulement de manière à répondre aux demandes d'autorisations en constante augmentation et en optimisant son rôle de contrôle de la main-d'œuvre étrangère (enquêtes), mais également en améliorant sensiblement son service à l'économie genevoise.

17.03.08	CTI						
536.49	Interface : insertion en entreprise	0	8121	22.06.00	312'600	292'763	19'837

PL 8121 : Interface entreprise

La loi a permis de mettre en place une application de consolidation des stages organisés à Genève, en mode client-serveur. Le CTI a mandaté la haute école de gestion pour la phase de développement. Cette application permet aux entités de l'Etat organisatrices de tout type de stage en entreprise, de saisir les stages qu'elles organisent et de consulter les stages déjà organisés par d'autres entités.

Les organisations qui utilisent l'application Interface Entreprise sont appelées « abonnés ». Il s'agit de l'office d'orientation et de formation professionnelle, de Contact-entreprise, des écoles, etc.

L'application permet également de recréer une base d'offres de places de stages potentiels à partir des prestations que peuvent offrir les entreprises.

Pour les « abonnés » qui ont leur propre application métier de gestion de stages, une reprise automatique est prévue dans la base Interface Entreprise.

Interface Entreprise est actuellement déployée sur 17 sites pour une centaine d'utilisateurs. Le référentiel de stages Interface Entreprise recense environ 11 000 offres et 35 000 prestations. L'application est conforme aux besoins des utilisateurs tels que spécifiés dans le cahier des charges.

Vu sa diffusion potentielle, l'application souffre de deux limites qui nécessitent une extension au projet initial. En effet, elle n'est pas déployable, hors du réseau cantonal, à toute entité, même privée, organisatrice de stages à Genève. Ces entités n'ont donc pas la possibilité de saisir les données sur leurs stages organisés, directement dans l'application Interface Entreprise. Cette limite technique pénalise l'équipe d'Interface Entreprise dans la démarche de consolidation d'un maximum de données concernant les stages organisés sur Genève.

Les données « prestations de stage » des applications métiers de gestion de stages des abonnés sont transmises automatiquement à l'application Interface Entreprises. En réalité, la mise en place de toutes les interfaces permettant les reprises des données vers Interface Entreprise s'avère parfois très complexe, et la reprise de données n'est pas toujours garantie.

17.03.08	CTI						
536.49	Réalisation du système d'information du service des passeports	0	7560	30.05.97	390'000	223'791	166'209

PL 7560 : Réalisation du système d'information du service des passeports

Le projet d'informatisation du service des passeports consistait à créer une application qui permettait de gérer les dossiers « papier », utilisés jusque-là, par une gestion informatisée qui tenait compte, d'une part des citoyens et de leur historique « nom et origine », et d'autre part, des documents d'identité, cartes d'identité et passeports. La mise en production de cette nouvelle application, développée au CTI, s'est déroulée durant l'année 1999.

Dès cette année-là, les utilisateurs ont été formés et le service des passeports et de la nationalité a géré tous les dossiers clients et documents d'identité ainsi que l'impression des passeports 85 avec cette nouvelle application.

Les derniers réglages furent mis en place au fur et à mesure et l'application passeport a été adaptée pour fonctionner jusqu'au 1^{er} janvier 2003, date à laquelle les nouveaux passeports sont établis par une unité de fabrication centralisée pour toute la Suisse.

17.00.00	CTI						
536.49	Application SI-CAP		7562	5.5.1997	820'000	818'863	1'137

PL 7562 : Réalisation d'une centrale informatique des autorisations de commerce

L'objectif du projet de loi 7562 était de permettre le remplacement du système Wang supportant les applications du service des autorisations, du service financier (caisse) et du service du droit des pauvres, tout en les regroupant en un seul service.

Le système mis en place a permis de s'affranchir d'une application obsolète et ainsi de passer sans problèmes le cap de l'an 2000. Grâce à un environnement plus moderne, il est beaucoup plus souple et plus facile d'utilisation que le système précédent. La technologie client-serveur ouvre les possibilités d'accès à l'application pour d'autres services de l'Etat.

Il se charge de gérer :

- les personnes physiques et morales ayant un lien avec une autorisation;
- les autorisations de commerce;
- les autorisations liées aux manifestations;
- la billetterie pour les spectacles (abandonnée en décembre 2001 suite à l'abandon du droit des pauvres);
- les recettes des loteries permanentes;
- les patentes;
- les événements et sanctions appliqués aux personnes;
- les sessions d'examen pour les certificats de capacité (examens de cafetiers);
- la facturation des diverses autorisations (liaison avec la comptabilité intégrée);
- la caisse;
- la génération de documents liés aux autorisations.

Il est maintenant possible pour les employés du service des autorisations et patentes, de travailler sur un tronc commun, grâce, entre autres, à une gestion centralisée des personnes et des établissements.

La mise en place d'un système de tables de référence permet aux utilisateurs de gérer dynamiquement certains paramètres de l'application. Les documents générés par l'application sont des documents Word. Ils sont conservés sur le serveur et peuvent être réimprimés à la demande par l'utilisateur.

L'application a été mise en production en janvier 2000.

17.03.13	CTI / DASS						
536.49	Intranet du département de l'action sociale et de la santé	0	8343	15.12.2000	294'000	290'844	3'156

PL 8343 : Site Intranet du DASS

Conformément à l'exposé des motifs, le budget voté a permis de développer un site Intranet pour le DASS afin de fournir un outil de travail commun pour tous les collaborateurs du DASS. Cet outil a été conçu dans le but d'offrir à tous les collaborateurs concernés un espace leur permettant d'accéder et de mettre à disposition tous les documents nécessaires à leur travail.

L'intranet se présente comme un portail accessible par un explorateur Internet (type Internet Explorer : URL = <http://intradass>).

Basé au départ sur l'intranet déjà développé pour le département des finances (DF), ce dernier a ensuite été modifié en fonction des attentes des collaborateurs du DASS, pour mettre en œuvre un intranet propre à ce département.

L'utilisateur autorisé s'authentifie (nom d'utilisateur : prénom + nom, mot de passe : par défaut = 12345678) et accède de ce fait à un espace d'accueil. Cet espace lui permet alors de naviguer au sein de l'intranet, afin de consulter des documents ou d'en créer lui-même pour les mettre à disposition des autres collaborateurs du département.

L'intranet s'organise à l'image du département, suivant les différents services au sein desquels se retrouveront les documents. Du fait du mode d'organisation, toute personne du DASS, autorisée à créer des documents dans l'espace de son service, est autorisée à consulter des documents dans tous les autres services.

Fonctionnalités

Les principales fonctionnalités de l'Intra DASS sont les suivantes :

- accès partagé des informations et documents du DASS;
- accès protégé par mot de passe;
- structuration par service;
- groupe de discussion (forum);
- news;
- questions fréquentes;
- documents et leur historique.

Technique

L'application a été développée avec Lotus Domino. Elle est conçue pour être principalement accessible via les outils d'exploration Internet, ce qui

nécessite la mise en place d'un serveur disposant des tâches prévues à cet effet (serveur http).

D'autre part, afin de pouvoir assurer un maintien de l'application pour les utilisateurs en parallèle avec une progression itérative des développements et de la maintenance (développement et tests par certains utilisateurs « spéciaux »), trois environnements ont été mis en place : production, recette et développement.

Enfin, la fonctionnalité dite de « convivialité », ou aperçu au format HTML des pièces jointes rattachées aux documents de l'Intra DASS, a nécessité la mise en place d'un outil particulier assurant la conversion des pièces jointes au format HTML.

33.00.00	Cycle d'orientation						
536.02	Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des collèges du cycle d'orientation	85'000	8319	14.12.00	170'000	164'899.00	5'101.00
34.00.00	Enseignement postobligatoire						
536.02	Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des collèges de l'enseignement postobligatoire	300'000	8319	14.12.00	600'000	603'352.90	-3'352.90

PL 8319 : Acquisition de vidéoprojecteurs pour l'ensemble des collèges du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire

Le projet de loi 8319 était destiné à l'acquisition de vidéoprojecteurs et matériel de sécurité (cadenas) pour les salles de classes des cycles d'orientation et des établissements du secondaire II, en remplacement d'un système devenu obsolète et plus disponible, à savoir les plaquettes à disposer sur un rétroprojecteur.

Il a permis effectivement de procéder à ce remplacement, ainsi que d'équiper une grande partie des nouvelles installations de ces mêmes écoles.

La majorité des salles équipées d'ordinateurs fixes (ateliers informatiques) ainsi que certaines salles dédiées à la projection (cinéma et activités créatrices) disposent actuellement (rentrée scolaire 2002) de ce moyen de projection.

Cet outil, indispensable lorsqu'il s'agit d'enseigner à un groupe de personnes à l'aide d'un ordinateur, permet également de projeter des données issues d'autres sources, lecteurs de VHS et de DVD par exemple.

L'étude et le choix du modèle, ainsi que toutes les opérations de maintenance, ont été mis sur pied d'une manière centralisée, d'entente entre les services concernés du DIP et l'économat cantonal, permettant ainsi un équipement homogène au sein du département. Cette compétence et ces procédures sont dorénavant à la disposition de tout le département.

34.09.00	Ecole d'enseignement technique						
536.02	Acquisition d'équipements pédagogiques pour les laboratoires et ateliers de l'école d'enseignement technique		8115	17.12.99	300'000	299'783.50	216.50

PL 8115 : Acquisition d'équipements pédagogiques pour les laboratoires et ateliers de l'école d'enseignement technique

Conformément à l'exposé des motifs accompagnant la loi 8115, les crédits alloués à l'Ecole d'enseignement technique ont permis d'assurer la mise en place de la nouvelle grille-horaire et de rendre plus proche du monde professionnel l'enseignement pour répondre aux attentes des entreprises et bureaux d'ingénieurs qui accueillent les élèves stagiaires de l'école.

L'introduction d'options dans les disciplines pratiques exige du matériel supplémentaire. Afin de répondre à cet impératif, les crédits alloués ont servi :

- à acquérir des équipements permettant de dispenser un enseignement dans les laboratoires :
 - de pratique mécanique par l'acquisition d'un centre d'usinage à commandes numériques;
 - de pratique électrique par l'acquisition d'automates programmables;
 - de chimie par l'acquisition d'un spectromètre UV et de balances techniques et d'une balance analytique ;
- à compléter l'équipement du laboratoire de matériaux et maquettes en nouveau mobilier et en petites machines de précision.

34.11.00	Ecole d'art						
536.02	Mise à niveau des équipements compte tenu de l'évolution des techniques dans le domaine de formation des professions artistiques		8320	14.12.00	315'000	314'461.05	538.95

PL 8320 : Mise à niveau des équipements compte tenu de l'évolution des techniques dans le domaine de formation des professions artistiques

La loi 8320 a permis le renouvellement de machines, d'outillage, de mobiliers vétustes ainsi que de compléter les installations existantes par des équipements nécessaires à l'évolution des professions enseignées. Cette loi a également permis d'adapter les infrastructures des nouveaux locaux mis à disposition de l'école d'arts appliqués qui a dû libérer le bâtiment de James-Fazy en équipant des ateliers communs à l'ensemble de l'école.

L'Ecole d'arts appliqués assure la formation dans les domaines de la bijouterie, de la céramique, de la création de vêtements, de la conception multimédia, du dessin d'intérieur et du graphisme. Elle possède des classes préparatoires à l'entrée dans les divers ateliers, et une classe propédeutique avec 5 orientations préparant les porteurs de maturité gymnasiale à leur admission en HES. L'établissement accueille environ 450 élèves et apprentis.

Cette loi concernait l'ensemble des formations de l'EAD, mais plus particulièrement la bijouterie, la céramique et la couture/stylisme, formations qui ont pu ainsi mettre à jour leurs équipements et ainsi respecter les divers programmes d'apprentissage et de formations techniques dont l'application est surveillée par l'OFFT d'une part, et d'autre part offrir aux élèves et apprentis un équipement d'actualité correspondant à celui qu'ils auront à utiliser dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

64.11.00	Service scientifique de l'environnement						
536.06	Remplacement des stations de mesure du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève	270'000	8043	25.06.99	1'080'000	1'079'712,53	287,47

Le Réseau d'Observation de la Pollution Atmosphérique à Genève (ROPAG) est composé de huit stations fixes et de deux stations mobiles mesurant en continu la qualité de l'air sur le territoire genevois.

Cette loi d'investissement a permis le renouvellement et l'adaptation de l'appareillage nécessaire au maintien d'un niveau de prestations conforme aux recommandations de la Confédération pour la surveillance de la qualité de l'air.

65.04.00	Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage						
533.70	Création d'un centre de gestion dans la forêt de Jussy	0	8110	17.12.99	550'000	535'201,30	14'798,70

Ce crédit a permis la construction à Jussy d'un hangar servant de « Centre de gestion ».

La majeure partie de ce bâtiment sert à stocker des copeaux de bois pour environ 1000 m³, le solde étant affecté au personnel et aux véhicules. Autour du hangar, une place à bois en plein air a été aménagée.

Il convient également de relever que la construction de ce hangar a été faite en partie avec du bois récupéré après l'ouragan « Lothar ».

Enfin, la Confédération a octroyé une subvention à hauteur de 98 535 F.

66.10.00	Service de l'agriculture						
554.01	Améliorations foncières	500'000	8609	26.04.02	500'000	452'903,50	47'096,50

Ce crédit a servi à l'octroi de subventions en faveur de la réalisation de 18 projets collectifs d'améliorations foncières.

Il s'agit en l'occurrence, du syndicat de remaniement parcellaire de Presinge, ainsi que des travaux d'assainissement agricole réalisés par les communes de Choulex (1 projet), Collex-Bossy (2 projets), Dardagny (3 projets), Gy (1 projet), Jussy (5 projets), Satigny (4 projets) et Vandœuvres (1 projet).

85.51.00	Service de protection de la consommation						
536.03	Renouvellement matériel scientifique	434'643	8112	17.12.99	1'050'000	1'049'872	128

PL 8112 : Programme d'entretien et de renouvellement (2000-2002) de l'équipement scientifique du service de protection de la consommation

Au cours de la période considérée, la priorité a été accordée à l'acquisition de matériel scientifique de pointe permettant le dosage de nouveaux composés chimiques dans les denrées alimentaires ou au remplacement de certains appareils dont les performances ne permettaient plus de maintenir à un niveau optimum le savoir-faire analytique du service de protection de la consommation (SPCo).

Conformément à l'exposé des motifs, les principales acquisitions ont été un chromatographe en phase gazeuse avec détection de masse, un système de polarisation en chaîne (PCR) pour la détermination et la quantification des organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi qu'un système équivalent pour la détection des germes pathogènes, un chromatographe liquide à haute performance couplé à la spectrométrie de masse (LC-MS/MS), un chromatographe en phase gazeuse avec détecteur NPD, un système CharmTest pour la détermination des résidus médicamenteux et un système de minéralisation par micro-ondes.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.